



UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI



FACULTE DES LETTRES ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE ESPACE SCIENCES ET CULTURE

MEMOIRE DU DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA)

OPTION : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

THEME

**PERCEPTIONS ET LOGIQUES DES ACTEURS RIVERAINS
DANS LA COGESTION DE LA FORÊT CLASSEE DE
TCHADOUROU-TOUI-KILIBO (TTK)**

Présenté par :

DJIGUIN Nicolas

Sous la direction de :

**Dr. Rigobert C. TOSSOU, Maître de
Conférences des Université de CAMES**

Devant le jury composé de :

Président : Dr. Brice TENTE, Maître de conférences /CAMES

Rapporteur : Dr. Rigobert TOSSOU, Maître de conférences/CAMES

Examineur : Dr. Sylvie de CHACUS, Maître-Assistant /CAMES

Note : 16/20

Mention : Très bien

Année académique : 2014-2015

SOMMAIRE

Dédicace.....	2
Remerciement.....	3
Résumé.....	9
Introduction.....	11
Chapitre I : Cadre théorique et conceptuel de l'étude.....	15
Chapitre II : Cadre de l'étude et approche méthodologique.....	39
Chapitre III : Présentation du PGFTR dans la stratégie de cogestion de la forêt classée de TTK.....	62
Chapitre IV : Problématique de cogestion de la forêt classée de TTK.....	80
Conclusion.....	101
Références bibliographiques.....	106
Annexes.....	114
Table des matières.....	117

DEDICACE

A ma très chère regrettée maman, Rosalie Bonè ALAGBE

A mon feu père Gaston Chabi DJIGUIN

Pour m'avoir appris le sens de la dignité, de l'effort et de l'amour du travail bien fait.

REMERCIEMENTS

Ce travail de recherche n'aurait pas connu une issue heureuse sans l'action conjuguée directe ou indirecte de certaines personnes à qui nous faisons l'agréable devoir de rendre un vibrant hommage. Nous voudrions que ces personnes trouvent ici l'expression de notre gratitude, pour les multiples rôles joués dans la réalisation de ce mémoire. Nos remerciements vont particulièrement :

- A tous nos professeurs de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espace, Cultures et Développement » et en particulier à ceux de la filière Sociologie du Développement qui, malgré les conditions de travail assez difficiles, n'ont pas ménagé leurs efforts pour notre formation et notre initiation à l'amour de la recherche. Chers enseignants, nous vous remercions pour votre dévouement à notre formation et pour l'art, dont vous seuls avez le secret, de nous façonner.
- A notre Directeur de mémoire, Docteur Rigobert C. TOSSOU, Maître de Conférences de CAMES, Enseignant Chercheur à la Faculté des Sciences Agronomiques, qui a accepté de diriger avec cœur ce travail. Merci pour votre disponibilité toujours renouvelée malgré votre agenda particulièrement chargé. De vous, nous retenons la rigueur d'un Professeur dont l'ardent désir est de converger ses étudiants vers l'objectif de la réussite. Vous avez forgé notre esprit à la recherche. Sans fausse modestie, la méthodologie de ce travail et la conduite de la recherche opérationnelle en sont le couronnement. La rigueur dans la démarche, la cohérence, l'esprit d'ouverture et l'humilité dans la simplicité sont quelques qualités indéniables de votre leadership qui éclairera notre lanterne pour toujours.

- Aux messieurs Félicien Chabi ZACHARIE, Félix B. BANSOU, Karim CHABI-SIKA, Moïse J. ATCHADE, Simon ADEYINKA et à toutes ces personnes qui nous ont particulièrement soutenu moralement ou financièrement, recevez ici l'expression de notre gratitude.
- A nos frères et sœurs Emile, Innocent, Romain, Faustin, Bernadette, Léa, Cécile, Philomène, Céline et Denise, ce travail est le fruit de votre affection à notre endroit. Faute de mots pour vous exprimer notre reconnaissance, nous vous disons simplement merci.
- A nos amis Dr. Ibouiraïman YABI, Félix CHABI, Oraly A. BIAOU et Pierre C. YAÏ, merci pour tous vos soutiens indéfectibles. Puisse Dieu consolider davantage notre amitié fraternelle. Le meilleur reste à venir.
- A tous nos informateurs, détenteurs des principales données ayant servi de pierre angulaire à l'élaboration de ce rapport de recherche, ceci est le fruit de vos contributions au progrès de la science. Soyez-en remerciés.
- Enfin, à tous ceux qui, de près ou de loin nous ont soutenu dans ce travail et que nous n'avons pas pu citer ici. Recevez nos remerciements les plus chaleureux et les plus sincères.

SIGLES ET ACRONYMES

BM : Banque Mondiale

CCUA : Comité de Coordination des Unités d'Aménagement

CDB : Conférence des Nations Unies sur la Diversité Biologique

CGUA : Conseil de Gestion l'Unité d'Aménagement

CNUED : Conférence des Nation Unies sur l'Environnement et le Développement

CVGF : Conseil Villageois de Gestion de la Forêt

CTAF : Cellule Technique d'Aménagement de la Forêt

CRDI : Centre de Recherches pour le Développement International

DGFRN : Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles

DDFRN : Direction Départementale des Forêts et ressources Naturelles

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

F-C : Forêt Classée

FCFA : Franc de la Communauté Française d'Afrique

FNE : Fonds National pour l'Environnement

GRN : Gestion des Ressources Naturelles

INSAE : Institut National de Statistiques et d'Analyse Economique

IRFED : Institut International de Recherche et de Formation en vue du Développement

MEHU : Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

MRB : Marché Rural du Bois

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OVGF : Organisation Villageoise de Gestion de la Forêt

PDC : Plan du Développement Communal

PAPF : Plan d'Aménagement Participatif de la Forêt

PGFTR : Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains

PGRN : Projet de Gestion des Ressources Naturelles

PGTRN : Programme de Gestion du Terroir et des Ressources Naturelles

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SAC : Système d'Action Concret

SCRP : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté

UA : Unité d'Aménagement

UAC : Université d'Abomey-Calavi

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

TTK : Tchaourou-Toui- Kilibo

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composition floristique des principales formations végétales de la FC de TTK.....	42
Tableau 2 : Liste des villages d'étude.....	56
Tableau 3 : Répartition de l'échantillonnage suivant les catégories d'acteurs...58	
Tableau 4 : Niveau de coopération d'interdépendance stratégique entre acteurs.....	89

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Observations analogues à l'état actuel de la forêt classée de TTK.....	67
Encadré 2 : Droits d'usage portant sur le sol forestier dans le domaine classé.....	74
Encadré 3: Discours des chefs traditionnels de Malété et de Yaoui sur l'organisation structurelle de la cogestion de la FC-TTK.....	81
Encadré 4 : Perception du PGFTR par les populations riveraines.....	84
Encadré 5 : Dénonciations des pratiques ourdies par les agents forestiers dans la forêt classée de TTK.....	91
Encadré 6 : Perception de la cogestion par les chefs chasseurs des villages riverains.....	94
Encadré 7 : Perception de la surveillance et de la protection de la FC-TTK par le chef des chasseurs du village de Kokoro.....	98

LISTE DES FIGURES

Figure n°1 : Une démarche de recherche hypothético-inductive, l'analyse stratégique.....	37
Figure n°2 : La carte de la F-C de Tchaourou-Toui-Kilibo.....	40
Figure n°3 : Evolution de la production du charbon de bois de 2011 à 2014 au niveau des UA de la FC-TTK.....	86
Figure n°4 : Evolution des recettes issues de la vente du charbon de bois de 2011 à 2014 au niveau des UA de la FC-TTK.....	87
Figure n°5 : Système de régulation croisée.....	99

LISTE DES PHOTOS

Photo n°1 : Image actuelle du couvert végétal de la F-C de TTK dans l'UA de Kilibo.....	66
Photo n°2 : Image actuelle de la végétation de la F-C de TTK dans l'UA de Kokoro.....	67
Photo n°3 : Image actuelle de la végétation de la F-C de TTK dans l'UA de Toui.....	67
Photo n°4 : Entrepôt de madriers à la gare ferroviaire de Toui.....	69
Photo n° 5 : Entrepôt de madriers à la gare ferroviaire de Kilibo.....	69
Photo n°6 : Un four de charbon de bois au cœur de F-F de TTK à Olouni-N'gbé, UA de Kokoro.....	70
Photo n°7 : Des piles de fagots apprêtés pour être carbonisés au cœur de F-C de TTK à Kilibo-Gare, UA de Kilibo.....	70

- Photo n°8** : Un producteur de charbon en pleine Activité au cœur de la F-C de TTK à Malété.....70
- Photo n°9** : Un dépôt de charbon à Kilibo-Gare.....70
- Photo n°10** : Activité d'ensachage du charbon de bois par les femmes au MRB de Papané.....71
- Photo n°11** : une emblavure de champ d'igname au sein de la F-C de TTK, UA de Papané.....73

RESUME

La cogestion, comme un moyen efficace de gestion durable des forêts, a été mise à rude épreuve dans la forêt classée de TTK en raison de l'état actuel de dégradation de celle-ci. L'objectif principal de cette recherche est de contribuer à l'amélioration de la cogestion des forêts classées au Bénin, grâce à l'analyse des perceptions et logiques des acteurs. Cette étude, de nature qualitative, s'est davantage appesantir sur l'analyse stratégique systémique comme modèle d'analyse des résultats. La dégradation de la forêt classée de TTK est liée à une organisation décadente des structures locales de cogestion. Ainsi, des acteurs en association avec d'autres formelles ou informelles développent des coopérations stratégiques pour une surexploitation mercantiliste de ce joyau écologique.

Mots clés : participation ; cogestion ; forêt-classée ; savoir; savoir-faire ; acteur riverain.

ABSTRACT

The joint management, as an effective means of management durable of forests, has been put to arduous test in the TTK listed forest because of the present circumstances forest degradation. The main objective of this search is to contribute to the improvement of the joint management listed forests in Benin, gracefully to the perceptions analysis and logical of actors. This study, as qualitative nature, it is dwell more on strategic and systemic analysis of results.

The TTK listed forests' degradation is tied to a declining organization of locals' structures of joint management .Thus, the actors and others formals or informal in association develop the cooperation strategies for a commercial over exploitation of this jewel ecological.

Key –words: participation- joint management-listed forest- knowledge- ability- actor- resident.

INTRODUCTION

La question de la protection des ressources naturelles et forestières préoccupe, de plus en plus, les institutions chargées de penser l'ordre social et le développement des peuples. Les usages qui en sont faits et les graves menaces qui planent sur leur gestion durable rendent encore plus complexe cette question.

Le Bénin, pour améliorer la gestion des ressources forestières, a pris plusieurs dispositions et créé une kyrielle d'institutions chargées de la protection de l'environnement. C'est le cas de l'adoption du Plan d'Action Environnementale en 1993 et de la loi 93-009 portant régime des forêts en République du Bénin. Cette loi stipule en son article 40 que « le plan d'aménagement forestier élaboré avec la participation des populations définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre ; il est basé sur les principes d'une gestion conservatoire et d'une production soutenue (...). Par ailleurs, dans l'approche participative, l'exploitation et l'entretien de la forêt relèvent de la responsabilité des populations à condition que celles-ci respectent les termes et conditions d'un plan d'aménagement »¹. On comprend dès lors l'importance de la gestion participative des ressources forestières dans les stratégies de développement au Bénin.

En effet, depuis l'avènement du renouveau démocratique au Bénin, la participation des populations est devenue le maître mot de toute action de développement. Cette stratégie est relative aux principes de la déclaration de Rio. « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux

¹ Loi 93-009 portant régime des forêts en République du Bénin, 1993, P.5.

informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré »². La participation, à ce niveau, peut être perçue comme un moyen efficace pour prémunir les riverains contre une gestion hasardeuse en vue de pérenniser la conservation des forêts. Elle fait allusion aux processus et mécanismes qui permettent aux populations à la base d'être impliquées dans les prises de décisions relatives à tous les aspects de la gestion forestière, allant de l'aménagement des ressources à la formulation et à la mise en œuvre des projets et cadres institutionnels. C'est sans doute dans cette philosophie de gestion des ressources naturelles que se situent les actions du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) dans la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK). La forme de participation adoptée dans la gestion de cette forêt par le PGFTR est la cogestion.

Cependant, la plupart des actions de gestion sont souvent mises en œuvre sans tenir compte des déterminants socioculturels de ces populations riveraines. Ces déterminants sont souvent liés à leurs savoirs et savoir-faire. Une telle démarche compromet la mise en œuvre et le succès des projets de développement. C'est le cas, par exemple, du PGRN en 1992 et du PGTRN en 1999 qui avaient opéré dans la Commune de Ouèssè avec, au terme de leur cycle officiel de vie, des résultats mitigés. La plupart des résultats, au-delà des structures d'autorité légale, sont compromis et générés par des perceptions et logiques d'acteurs. Dans la mesure où « l'individu est un acteur rationnel qui cherche à faire en

² Principe 10 de la déclaration de Rio, extrait du site agora21.org

sorte que les échanges qui le lient aux autres acteurs lui soient le plus profitable possible »³.

Il est important de comprendre les logiques, les interactions entre acteurs, les jeux et les enjeux en présence pour mieux saisir la complexité de la cogestion de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo. En effet, « autour d'un dispositif de développement quelconque se confrontent de multiples logiques et stratégies, du côté des agents du dispositif que du côté des populations dites « cibles » (...) quel que soit le type de dispositif ou de mode d'intervention, une action de développement est toujours l'occasion d'interaction entre des acteurs sociaux relevant de mondes différents dont les comportements sont sous-tendus par des logiques multiples »⁴. On saisit alors de ce point de vue que la cogestion de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo, en tant qu'action ou dispositif de développement, constitue une arène où se mêlent et s'entrechoquent plusieurs logiques et représentations à travers des jeux d'acteurs et au regard des enjeux du moment. S'agissant des acteurs riverains, on convient toujours avec Olivier de Sardan (1995) que « les sociétés locales sont détentrices de savoirs et de cultures riches et complexes »⁵.

Dans quelles conditions alors la participation fondée sur la cogestion peut-elle être un facteur de gestion durable de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK) ?

Dans le cadre de ce travail de recherche, il s'agira dans un premier temps de présenter le PGFTR dans sa stratégie de cogestion et d'aborder les facteurs qui expliquent l'état actuel de la forêt classée de TTK. Dans un second temps, il sera

³Dion (S), *Erhard Friedberg et l'analyse stratégique*, In: Revue française de science politique, 43e année, n°6, 1993, p. 995

⁴Olivier de Sardan (J-P), *Anthropologie et Développement : Essai de Socio-anthropologie du changement social*, Paris, Karthala, 1995, P.125

⁵Olivier de Sardan (J-P), *op. cit.*, p. 65

question d'apprécier la place qu'on pourrait accorder aux savoirs et savoir-faire des riverains dans la cogestion de cette forêt-classée.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL DE L'ETUDE

Ce chapitre concerne essentiellement la phase théorique de notre recherche. Il est relatif à la position du problème, la question de recherche, les objectifs et les hypothèses de la recherche. Aussi abordera-t-il la clarification des concepts et le cadre d'analyse de l'étude.

1- PROBLEMATIQUE

1.1- Le problème

L'État a toujours été défini comme acteur principal dans la gestion des ressources naturelles au Bénin. Le gouvernement colonial a déclaré classées plusieurs forêts. C'est le cas entre autres du Parc W en 1940. Plusieurs autres s'y sont ajoutées avec des politiques successives de conservation des ressources naturelles. C'est le cas par exemple des forêts classées de Wari-Marou, des Monts Kouffè et d'Agoua, de Tchaourou-Toui-Kilibo, etc. Toutes ces forêts bénéficiaient des mesures strictes de protection avec une interdiction des droits d'usage jadis reconnus aux populations riveraines.

Pourtant ces forêts sont, pour la plupart, en proie aux actions anthropiques néfastes et autres intempéries. En effet, « le Bénin est caractérisé par une diversité agro-écologique. Le couvert végétal se dégrade progressivement et l'on estime qu'environ 70 000 ha de forêts sont défrichées chaque année entre 1990 et 2000 du fait des agressions de l'agriculture, l'élevage, de l'exploitation forestière incontrôlée et des feux de végétation »⁶. Les forêts classées et non classées continuent toujours de subir des dégradations mettant ainsi en péril la stabilité des écosystèmes. La conséquence immédiate de cette situation est la

⁶FAO, *Département des forêts, Evaluation des Ressources Forestières Mondiales 2010*, Rapport National-Bénin, Rome, 2010, P.5

déforestation à grande échelle que connaît le Bénin. La forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK) n'échappe pas à ce phénomène de dégradation effrénée. « Cette situation place les ressources naturelles dans un état de dégradation qui ne permet plus d'obtenir l'équilibre écologique si l'on ne conçoit et n'applique d'autres formes de gestion »⁷.

Face à un tel phénomène et tenant compte des exigences internationales en matière de protection de l'environnement, le Bénin a ainsi opté pour une nouvelle forme de gestion des ressources naturelles situées sur les terroirs des riverains. Il s'agit de l'approche axée sur la cogestion des forêts. Actuellement, il y a 19 forêts classées qui sont dotées de plans d'aménagement forestier participatif, y compris 8 plantations domaniales et 2 parcs nationaux. Tirant leçon de ses limites à mener une lutte solitaire et répressive pour la protection des forêts classées, le gouvernement du Bénin a reconnu la nécessité d'associer les populations riveraines à la gestion et à la sauvegarde de ces ressources naturelles. Une kyrielle de projets ont été élaborés et mis en œuvre à cet effet. Il s'agit, entre autres, du Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) en 1992, du Projet « Aménagement Participatif des Forêts Naturelles et Reboisement Villageois pour la Séquestration du Carbone » en 1993 et du Programme de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles (PGTRN) en 1999.

Tous ces projets, dans leur ensemble, ont clairement mis au cœur de leur protocole la participation des populations riveraines, pour une exploitation écologiquement adaptée, au moyen de structures villageoises et communales. Mieux, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de réduction de la pauvreté en 2003 et la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté

⁷Biaou (G.), *Dimensions Economique et Sociale du Développement Durable*, Abomey-Calavi, CIRAED, CPU, 2005, P.137

(SCRCP) en 2006, l'État béninois a décidé de mettre le secteur forestier à contribution. Il place au centre de cette politique la lutte contre la dégradation des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural. Pour atteindre ces objectifs, la participation des populations devient une nécessité. La raison en est que « la pauvreté des populations rurales largement dépendantes des ressources forestières fait partie des causes significatives de dégradation des ressources naturelles. L'approche participative vise à assurer la durabilité de la gestion des forêts, en engageant les communautés locales qui dépendent de ces ressources, dans le processus décisionnel afin qu'elles conservent un contrôle sur les usages et les bénéfices qui découlent de leur exploitation »⁸.

Le Bénin fait ainsi de l'aménagement forestier participatif un outil efficace de la réduction de la pauvreté et de gestion rationnelle et durable des ressources forestières. Depuis la déclaration de la nouvelle politique forestière en 1994, l'aménagement forestier participatif est devenu un modèle récurrent de gestion qui s'étend progressivement à toutes les forêts classées. Cette démarche s'est davantage affermie dans l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Forestière Nationale de 2012. Elle réaffirme « la ferme volonté politique et l'engagement de l'État pour le transfert des compétences de gestion d'une partie du domaine forestier national aux collectivités territoriales, la responsabilisation et l'implication de toutes les autres parties prenantes au développement durable du secteur des forêts, de la faune et des ressources naturelles. Cette politique forestière nationale trace le cadre pour l'accélération des processus de réforme institutionnelle, juridique et réglementaire du secteur forestier. »⁹ La participation des riverains est ainsi affirmée comme base de l'orientation

⁸Djogbénu (P.C.), *Analyse multicritère des plans d'Aménagement Participatif et de Gestion des forêts classées au Bénin : Développement d'un modèle durable*, Thèse de doctorat, FSA, UAC, Abomey-Calavi, 2010, p.9.

⁹ MEHU, DGFRN, *Politique Forestière Nationale*, Cotonou, 2012, P.10.

fondamentale de l'aménagement des forêts et gage de leur gestion durable. La plupart des aménagements forestiers participatifs expérimentés ou en cours d'élaboration sont sous l'égide de la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) à travers divers projets et programmes. C'est le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) qui intervient dans le cadre de la cogestion de la forêt TTK.

S'inscrivant dans une mouvance participative, à l'image de ses prédécesseurs, le Programme de Gestion des Forêts et des Terroirs Riverains (PGFTR) vise à créer une synergie d'actions populaires autour de la restauration, de la protection et de la gestion durable de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo.

Pourtant, les programmes comme le PGRN et le PGTRN sont intervenus dans cette même forêt classée sur fond participatif avec un bilan mitigé. Or, le PGFTR semble évoluer dans les sillages de ces deux précédents projets. Comme le fait remarquer Djogbénu (2010), « ces diverses interventions ne sont que très peu coordonnées, harmonisées et capitalisées. Ainsi, il est difficile d'entrevoir dans quelles mesures les différents aménagements forestiers participatifs contribuent à l'inversion de la dégradation des ressources naturelles. »¹⁰

En effet, la participation telle que vécue par les populations riveraines laisse à désirer. Comme le font remarquer Jacob et Lavigne Delville (1994), à l'image des organisations paysannes et rurales, des structures participatives de plusieurs projets de développement « s'inscrivent dans un environnement social, des systèmes d'inégalités et de domination des réseaux locaux de solidarité et de dépendance ». ¹¹ C'est peut-être pour rectifier ces systèmes d'inégalités et réduire

¹⁰Djogbénu (P.C.), op, cit, P.10

¹¹Jacob (J-P.) et Lavigne Delville (Ph.), (Sous la direction de), *Les Associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, P.14.

cette dépendance dans la gestion de la forêt classée de TTK que le PGFTR a adopté une démarche participative fondée sur la cogestion.

Si le concept de cogestion tel que vécu dans les campagnes africaines puise son essence de la légendaire tradition de communautarisme villageois, il paraît judicieux d'interroger en profondeur cette tradition, surtout dans le cas d'une cogestion des ressources forestières. Parce qu'il faut constater avec Olivier de Sardan (1995) que « la confrontation de logiques sociales et culturelles variées autour des projets de développement constitue un phénomène complexe que les « décideurs » ont tendance à ignorer »¹². Les populations riveraines, entant que groupes humains, sont porteuses de réalités sociales qui expliquent leur façon de sentir, de percevoir et d'agir. C'est pourquoi, il semble important de « promouvoir une analyse dynamique de la société et des énergies sociales qui engagent tout un appareil dans lequel le rituel tient une place prépondérante et dans lequel l'ensemble des structures sociales fonctionne en mettant en jeu, par des combinaison diverses et dialectiques, des processus à la fois symboliques et réels avec des composantes économiques, magiques et religieuses ».¹³ Il est important de retenir que « toutes les pratiques traditionnelles étaient l'émanation des classes sociales qui les respectaient et se reconnaissaient entre elles. Chacun des membres du corps social était responsable d'une gestion particulière et précise des ressources collectives. Il y avait là, une véritable amorce de responsabilisation des différents acteurs dans la Gestion des Ressources Naturelles (GRN). C'est pourquoi, les interdits et exclusions des règles coutumières étaient compris et acceptés par tous. La finalité de ces pratiques

¹²Olivier de Sardan (J-P), op., cit., p. 11.

¹³Mondjanagni (A-C.), *Structures sociales et développement rural participatif en Afrique*, In : A-C. Mondjanagni, *La Participation Populaire au Développement en Afrique Noire*, (Etudes réunies), Paris, Karthala, 1984, p. 23.

coutumières était de parvenir à une "gestion durable" des ressources naturelles »¹⁴.

Comment la participation fondée sur la cogestion peut-elle être un facteur de gestion durable des forêts classées ? Quel est le niveau de participation des riverains ? Quelles sont les facteurs qui expliquent l'état actuel de la forêt classée de TTK ? Quels atouts socioculturels disposent les acteurs riverains et qui sont susceptibles de servir de dynamique à la cogestion de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo ?

Pour élucider ces questionnements, les objectifs et hypothèses retenus sont les suivants.

1.2- Les objectifs

1.2.1- Objectif global

Le principal objectif de ce travail de recherche est de produire de la connaissance fondamentale qui contribuerait à améliorer la cogestion des forêts-classées au Bénin grâce à l'analyse des logiques et perceptions des acteurs riverains.

1.2.2- Objectifs spécifiques

- ✓ Evaluer les dispositifs de cogestion de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo, le niveau d'implication des acteurs riverains et l'état actuel de cette forêt,
- ✓ Analyser les facteurs techniques, économiques et sécuritaires qui expliquent l'état actuel de cogestion de la forêt-classée de Tchaourou-Toui-Kilibo,

¹⁴FAO, op., cit., p. 6.

- ✓ Attirer l'attention sur l'importance de la considération des savoirs et savoir-faire traditionnels des riverains pour une cogestion durable de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo.

Les hypothèses ci-après serviront de guide au plan de cette recherche pour atteindre les objectifs sus cités.

1.3- Hypothèses

- ✓ La cogestion de la forêt-classée de Tchaourou-Toui-Kilibo ne semble pas réellement engager les acteurs riverains malgré d'importants dispositifs de cogestion mise en place par le PGFTR,
- ✓ Une exploitation forestière incontrôlée et excessive fondée sur des perceptions monétaristes explique l'état actuel de la forêt classée de TTK,
- ✓ La prise en compte des savoirs et savoir-faire propres aux acteurs riverains améliorerait la cogestion de la forêt-classée de TTK.

2- CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET CADRE D'ANALYSE DE L'ETUDE

2.1- Clarification conceptuelle

Pour faciliter la compréhension de la présente étude, quatre concepts sont précisés. Il s'agit de: gestion durable des forêts, participation, cogestion, déterminants socioculturels.

2.1.1- Concept de gestion durable des forêts

Il n'existe pas de définition univoque reconnue de la gestion durable des forêts (GDF). La gestion durable des forêts, à la rencontre de Helsinki en 1993, est définie comme « la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une

manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, aujourd'hui et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, telles qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres écosystèmes » .¹⁵ Mais la définition la plus largement acceptée au niveau intergouvernemental est fournie par l'instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts approuvé lors du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) et adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2007. Il s'agit en effet de percevoir la gestion durable des forêts, comme un « concept dynamique et en évolution, qui vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et écologiques de tous les types de forêts, pour le bien des générations présentes et futures ». On constate avec ces approches définitionnelles que le concept de «gestion durable des forêts» incorpore toujours les trois piliers du développement durable: aspects économiques, environnementaux et sociaux. La capacité de reproduction simultanée de ces trois piliers est en question dans la cogestion de la forêt classée de TTK.

Il paraît important de rappeler ici les critères de la gestion durable des forêts¹⁶ :

- «La gestion durable des forêts incorpore les trois piliers ci-après : aspects économiques, écologiques et socioculturels. »
- Ce concept s'articule autour de sept éléments thématiques:
 - Étendue des ressources forestières ;
 - Diversité biologique des forêts ;
 - Santé et vitalité des forêts ;

¹⁵Takoukam (P.T) et Gnahoua (D.), *Les outils pour une gestion durable des forêts : Evolution des cadres législatifs depuis 1992*, FAO, Rome, 2013, p.6

¹⁶Global Environment Facility, *Définition de la gestion durable des forêts*, <http://www.thegef.org/gef/node/2510>.

- Fonctions productives remplies par les ressources forestières,
- Fonctions de protection remplies par les ressources forestières,
- Fonctions socioéconomiques des forêts ;
- Cadre juridique, politique et institutionnel.

Ce cadre conceptuel général, également adopté par le Partenariat de collaboration sur les forêts, est applicable à tous les types de forêts, qu'il s'agisse des forêts de production (y compris les forêts plantées), des forêts protégées ou des forêts dégradées devant être remises en état

Ces mêmes critères sont applicables à la forêt classée de Tchaourou-Touikilibo.

La valeur écologique, sociale, culturelle et économique des forêts est davantage reconnue aujourd'hui dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et la protection des forêts. Mais dans le cadre de cette investigation la question serait de saisir la place accordée aux savoirs traditionnels des acteurs riverains dans la stratégie de cogestion de la forêt de TTK.

En 2001, les décideurs et les praticiens du monde entier ont identifié des moyens permettant aux politiques, législations et programmes forestiers de réduire la pauvreté. Les discussions au cours du forum sur le rôle de la foresterie dans la réduction de la pauvreté ont conduit à développer un agenda pour action en quatre points : le renforcement des droits, des capacités et de la gouvernance, la réduction de la vulnérabilité, la saisie d'opportunités émergentes, et le travail en partenariat.¹⁷C'est sans doute cet esprit de travail en partenariat, du service des forêts et ressources naturelles avec les acteurs riverains, qui explique la stratégie

¹⁷Secrétariat de la CDB, *Gestion durable des forêts, diversité biologique et moyens d'existence : un guide des bonnes pratiques*, Montréal, 2010, p.4.

participative du PGFTR dans la gestion de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo.

2.1.2- Concept de participation

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED, 1992), les questions forestières font partie des débats internationaux sur l'environnement. Dans ce contexte, parmi les principes apparus comme des outils fondamentaux pour une gestion durable des ressources naturelles en général, il y a la participation du public dans les processus décisionnels. La participation comme moyen efficace de gestion durable des forêts est reconnue et développée à travers des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Conférence des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB, 1992) et La Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles révisée et adoptée, à Maputo en 2003, par la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union Africaine.

Le Principe-10 de la Déclaration de Rio de 1992 déclare, par exemple, que «La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient»¹⁸. Les « Principes des Forêts » de 1992 mentionnent non seulement la participation intégrale des femmes à tous les aspects d'une gestion, d'une conservation et d'une exploitation écologiquement viable des forêts, mais ils mettent également l'accent sur la reconnaissance et la mise en relief d'une participation appropriée des populations locales¹⁹. Pour une gestion efficace, il doit donc exister « des

¹⁸Conférence des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CNUED, 1992).

¹⁹Principe 5.b) la déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, cite par Takoukam (P.T) et Gnahoua (D.), op. cit. p. 10.

mécanismes assurant la participation des différentes parties impliquées, particulièrement les communautés rurales, dans la gestion des forêts »²⁰.

Au Bénin, le cadre juridique fournit différents instruments qui facilitent l'implication des parties prenantes dans la prise de décision, notamment dans le processus d'élaboration du plan d'aménagement forestier. Selon l'article 40 de la loi forestière, « le plan d'aménagement forestier élaboré avec la participation des populations riveraines définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre ; il est basé sur les principes d'une gestion conservatoire et d'une production soutenue ».²¹ Les communautés locales sont aussi impliquées ou associées par voie légale dans la définition des plans de gestion forestière. La participation peut être ainsi perçue comme « une prise de part directe ou indirecte à la discussion, la planification, l'exécution et l'évaluation d'une ou de plusieurs activités »²².

Cependant, le concept de participation est diversement reconnu et interprété par d'autres acteurs de développement qui donnent parfois un contenu restrictif ou large selon des intérêts visés. Pour Hilhorst et Coulibaly (2004), « la participation du public, de façon générale, peut être définie comme outil destiné à faciliter l'implication ou le droit d'être impliqué dans les processus de prise de décision de ceux qui sont susceptibles d'être affectés par une décision. La participation du public ou la gestion participative implique une prise de décision concertée concernant l'utilisation d'une ressource particulière entre les usagers et les institutions gouvernementales ressources »²³. La Deutsche Gesellschaft für

²⁰OAB-OIBT, Principes, *Critères et Indicateurs de la Gestion Durable de Forêts Tropicales Naturelles d'Afrique*, Yokohama, Japon, 2003, p. 9.

²¹Régime forestier, Loi n°93-009 du 2 juillet portant régime des forêts au Bénin, 1993, pp. 4-5.

²²FIDESPRA, Rapport général sur : *Deuxième cours international de formation pour l'appui à l'auto promotion rurale en Afrique de l'ouest et du centre*(FAR/ 01-2/95),Cotonou,1995,P.5

²³Hilhorst (T.) et Coulibaly (A.), *La mise en place de la décentralisation au Mali: cas de deux communes rurales*, 2004, p.1

Technische Zusammenarbeit (GTZ)²⁴ distingue deux types de participation, à savoir la participation passive et la participation active.

Dans le type passif de participation, les décisions devant conduire à la réalisation d'un projet sont prises par d'autres acteurs, en l'occurrence les techniciens de développement. Ces derniers considèrent les groupes-cibles du projet comme des individus bénéficiaires à qui on offre de la charité ou du soulagement. Ainsi, exclue toute capacité des bénéficiaires à changer le cours des actions, des populations sont mobilisées autour des actions essentiellement pensées et ordonnées par d'autres.

Quant à la participation active, elle constitue l'idéal de la permanence des projets ; en ce sens qu'elle permet au groupe-cible d'accroître le contrôle sur les ressources et structures. Ce type de participation permet d'atteindre des résultats ci-après :

- Sens développé de "propriété" en faveur du projet par le groupe-cible ;
- Davantage d'engagement des populations en fonction des résultats et des objectifs à atteindre ;
- Plus longue durée de soutien social dont les actions du projet.

On verra donc au cours de nos investigations si la forme de participation adoptée par le PGFTR dans la gestion de la forêt de TTK est de type passif ou actif.

Pour Bonnal (1995), la participation des populations à une action de développement «consiste à restituer à celles-ci un pouvoir d'initiative et de

²⁴GTZ, *Gestion du Cycle Projet et Planification des projets par objectifs (PPO/ZOPP)*, Bureau statistique de l'entreprise, 1996, P.4

décision dans la définition et la mise en œuvre des actions et programmes qui concernent leur propre avenir. Cela signifie que les intervenants extérieurs et les Etats reconnaissent les paysans, éleveurs, chasseurs, artisans, etc. comme des acteurs du développement, de partenaires à part entière et non comme les cibles d'un projet extérieur ou les moyens de mettre en œuvre des décisions prises sans eux.»²⁵ Il n'y a donc de participation que lorsqu'il s'instaure une relation de partenariat, des rapports contractuels, entre acteurs sociaux concernés par un programme d'action. On comprend dès lors que la gestion de la forêt classée de TTK ne peut être participative que si elle résulte de compromis explicites et négociés entre les intérêts des différents acteurs en jeu.

Le principe de participation du public, selon Eberhard (2013), est «au centre des mécanismes contemporains d'organisation»²⁶. En outre, l'émergence de ce principe est de plus en plus légitimée par la remise en cause de la gestion étatique des ressources naturelles. Dumont, évoquant l'état de dégradation de la forêt en Côte d'Ivoire, estimait qu'il ne restait plus, dans la zone humide, «de vrais massifs forestiers mais des boisements limités et encore, souvent écrémés des arbres de valeur, plus ou moins troués et mités d'éclaircies partielles ou totales»²⁷. Cette schématisation de l'état de la forêt en Côte d'Ivoire semble reproduire la situation de la forêt de TTK dont le massif forestier connaît, aujourd'hui une exploitation massive. Or, la gestion des forêts ne peut être durable que si elle est effectivement prise en charge par les populations qu'elle concerne. Ceci suppose l'instauration des rapports de partenariat, c'est à dire une approche inclusive, donc participative de la gestion des ressources forestières. C'est sans doute dans cette logique de gestion participative que

²⁵Bonnal (J.), *Participation et risque d'exclusion : Réflexion à partir de quelques exemples sahéliens*, FAO, Rome, 1995, pp. 11-12.

²⁶Eberhard (C.), cité par Takoukam (P.T) et Gnahoua (D.), op. cit. p. 9.

²⁷Dumont (R.) et Paquet (C.), *Démocratie pour l'Afrique*, Edit. , Seuil 4, Paris, 1991, p. 67.

s'inscrit la philosophie de cogestion de la forêt classée de Tchaourou-Touï-Kilibo.

2.1.3- Concept de cogestion

On remarque actuellement au niveau des projets et programmes de conservation et d'aménagement consacré à une gestion durable des forêts, la volonté manifeste de prendre en compte, les connaissances des acteurs riverains. Nguingiri (2001)²⁸ explique ce changement d'attitude par des enjeux à deux niveaux : premièrement, la recherche d'alternatives aux politiques antérieures d'aménagement et, deuxièmement, les enjeux politiques à l'échelle internationale.

Pour Borrini-Feyerabend (1997)²⁹ la « gestion participative » ou « cogestion » des aires protégées, est une forme de partenariat permettant aux différents acteurs intéressés de se partager les fonctions, les droits et les responsabilités relatives à la gestion d'un territoire ou d'une gamme de ressources jouissant d'un statut de protection. Elle poursuit en ces termes : « le terme “gestion participative” (également cogestion, gestion conjointe ou mixte, gestion multipartenaires ou accord conjoint de gestion) décrit une situation dans laquelle toutes les parties prenantes intéressées par une aire protégée, ou une partie d'entre elles, sont associées à un degré important aux activités de gestion ». Selon Tilman (2007), « La cogestion est la gestion partagée du pouvoir de l'organisation par différentes catégories de personnel. Elle se réalise dans des organes ad hoc, prévus par les statuts de l'organisation. Dans le cas de la cogestion, l'objet, les procédures de fonctionnement, les modes de décision, les

²⁸Nguingiri (J-C), *les approches participatives dans la Gestion des Ecosystèmes Forestiers de l'Afrique Centrale*, CIFOR, 2001, p.3.

²⁹Borrini-Feyerabend (1997), cite par Gami (N.), *Le Sanctuaire de gorilles de Lossi (Congo) : Les leçons d'une démarche participative*, CIRAD, CF, CIFOR, 2003, p. 7

pouvoirs effectifs, etc. sont formellement définis. Les catégories du personnel concernées et le mode de délégation sont eux aussi fixés statutairement »³⁰. Cette approche rejoint celle de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui définit la cogestion comme « une situation dans laquelle plusieurs acteurs sociaux négocient, établissent et garantissent entre eux le partage équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion pour un territoire donné ou un groupe de ressources naturelles »³¹. On peut saisir dès lors la cogestion comme le partage de l'autorité et de la responsabilité de gestion sur la base des organes ad hoc. On ne peut donc parler de cogestion que s'il y a un patrimoine commun à toutes les parties prenantes. Elle répond à une forme de participation active dans la gestion de la forêt classée TTK. L'organe de mise en œuvre de cette forme de gestion est le Programme de Gestion des Forêts et terroirs Riverains (PGFTR). Il s'agit d'amener les populations, à travers de structures villageoises, à participer à la gestion des ressources naturelles. La cogestion a ainsi, de ce fait, inspiré les actions du PGFTR dans la gestion de la forêt classée de TTK.

Il est important de constater que le dispositif de cogestion repose sur un certain nombre d'outils de gestion technique et financière ce qui pourrait lui conférer un caractère participatif dans la gestion des ressources naturelles. Quels dispositifs de cogestion le PGFTR va-t-il mis en place alors dans la gestion de la forêt classée de TTK ?

Cependant, dans le cadre de cette étude et pour une plus grande efficacité, la cogestion, en tant qu'exercice en commun de la gestion de la forêt de TTK entre

³⁰Tilman (F.), *Pluralité des formes de la « participation » : Une définition par comparaison*, Inédit, 2007, p. 5

³¹Une définition de l'UICN, citée par François (J.), *Avantages et Inconvénients des parties prenantes pour la mise en place de la cogestion des aires protégées : Le cas du Parc National Tsimanampesotse (PNTSP)*, Madagascar, 2006, p. 47.

l'administration forestière et les acteurs riverains, se doit de prendre en compte les déterminants socioculturels dans son mode opératoire.

2.1.4- Déterminants socioculturels

Les déterminants socioculturels peuvent être compris comme un ensemble complexe de facteurs sociaux et culturels caractéristiques de la vie en société d'un groupe d'acteurs.

Le culturel étant le moteur du social, il est important d'appréhender la notion de culture afin de mieux élucider le concept de « déterminants socioculturels » en rapport avec la cogestion de la forêt TTK.

La culture semble le plus important et « sans doute le plus complexe parmi les concepts mobilisés par l'anthropologie pour fournir un cadre d'intelligibilité aux activités humaines. »³². Pour Marshall (1976), la culture est « un ordre symbolique médiatisant la perception et l'action dans le monde, et un ensemble de schèmes signifiants informant la diversité des activités humaines, au-delà des contraintes matérielles et écologiques adaptatives...»³³. Mieux, l'approche de Taylor (1871), décrit la culture comme un « tout complexe comprenant le savoir, les croyances, l'art, la morale, le droit, les us et coutumes et l'ensemble des aptitudes et habitudes que l'homme a acquis en tant que membre d'une société »³⁴. « L'on ne saurait en effet comprendre ni conserver son environnement naturel sans appréhender les cultures humaines qui l'ont façonné. Chaque culture possède son propre ensemble de représentations, connaissances et pratiques. L'intervention humaine sur l'environnement, y compris sa gestion, est

³²Bouju (J), *La culture du développement et la dépolitisation de l'anthropologie*, Bulletin de l'APAD[En ligne],34-36 | 2012, mis en ligne le 19 juillet 2013, Consulté le 27 mai 2014. URL : <http://apad.revues.org/4114>

³³Marshall (S) (1976), cité par Bouju Jacky, op. cit.

³⁴Tylor (E.B), *Culture Primitive*, 1871, P. 1

un acte social et une expression culturelle.»³⁵. Si la gestion de l'environnement, à l'instar de celle de la forêt classée de TTK, est un acte social, on peut alors saisir le concept de déterminants socioculturels comme un ensemble de ressources symboliques disponibles pour l'action sociale. Il paraît important de reformuler la cogestion de la forêt classée de TTK dans les limites du concept de « déterminants socioculturels » nécessaires à l'articulation des situations actuelles de cette forêt au contexte global des activités humaines. Parce que c'est à travers « les cultures que les populations détiennent le savoir sur la biodiversité, dont elles sont nées et se nourrissent. »³⁶. C'est d'ailleurs pourquoi, parlant des « Eviya » du Gabon, on convient avec Van der Veen et Bodinga-bwa-Bodinga (inédit) que « la forêt est traditionnellement perçue comme un lieu sacré, imprégné de mystères et de forces dont il convient de respecter scrupuleusement l'harmonie et l'équilibre internes à tout moment (...) Ils connaissent parmi les plantes de la forêt celles qui restituent la santé et celles qui peuvent causer la mort (poisons et contrepoisons), et ne partagent ce savoir qu'avec les personnes de leur choix. »³⁷. On comprend dès lors la complexité et la multiplicité des rapports que les acteurs riverains peuvent entretenir avec la forêt TTK. Il conviendrait alors de « s'assurer de la pleine participation de tous les agents sociaux, et de faire en sorte que les populations soient conscientes et éduquées, que les valeurs éthiques et spirituelles et la diversité culturelle soient respectées et que le savoir autochtone soit protégé »³⁸. De ce point de vue, une place de choix devrait être accordée aux déterminants socioculturels des acteurs riverains dans la cogestion de la forêt classée de TTK en ce qu'ils touchent

³⁵ UNESCO & PNUE, *Diversité Culturelle et Biodiversité pour un Développement Durable*, UNESCO, Paris, 2003, p.9

³⁶ UNESCO & PNUE, op., cit., p. 14

³⁷ Van Der Veen (L. J.) & Bodinga-bwa-Bodinga (S.), *Une Société Traditionnelle Noire Africaine et ses Plantes Utiles : Les Eviya du Gabon, Dénomination, catégorisation et utilisation des plantes*, inédit, pp.3-5

³⁸ UNESCO & PNUE, op., cit., p. 12

« l'activité symbolique à travers laquelle les gens se définissent et identifient les autres. »³⁹.

On conçoit à la suite de Esoh Elamé (2003)⁴⁰ que l'intégration des déterminants socioculturels à la gestion durable de la forêt classée de TTK constitue une démarche, un processus éco-socio-culturel dynamique qui vise à promouvoir l'harmonie de gestion, en prenant conscience des réalités culturelles fortement ancrées dans les pratiques sociales, économiques et écologiques des riverains. Ce qui conduit au développement d'une meilleure compréhension mutuelle par la mise en évidence de valeurs, attitudes, croyances et pratiques dans le but de favoriser l'échange des expériences pratiques.

2.2- Cadre d'analyse de l'étude

Le cadre d'analyse de la présente étude est fondé sur l'approche stratégique systémique. Une telle démarche se justifie à cause de la complexité des organisations et des interactions multiples et multiformes, des perceptions et logiques, des stratégies et jeux qui existent entre les différents acteurs impliqués dans la cogestion de la forêt classée TTK.

2.2.1- Approche systémique : essai de définition

L'approche systémique, née aux Etats Unis au début des années 50 et connue en France depuis les années 70, ouvre une voie originale à la recherche et l'action sociale. Elle a donné lieu à de nombreuses applications aussi bien en biologie, en écologie, en économie, dans l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement, etc. « Elle prend forme dans le processus de modélisation,

³⁹Bako-Arifari (N.), « Poutignat, Ph. et Streiff-Fenart, J. 1995, *Théories de l'ethnicité*, suivi de *Les groupes ethniques et leurs frontières de F. Barth*, Paris, PUF, 270 p. », Bulletin de l'APAD[En ligne], 12 | 1996, mis en ligne le 25 avril 2007, Consulté le 05 mai 2014. URL : <http://apad.revues.org/610>

⁴⁰Esoh Elamé (J.), *Plaider pour une conceptualisation du développement durable qui s'enracine dans l'interculturalité*, colloque Grecos, université de Perpignan, 2003.

lequel utilise largement le langage graphique et va de l'élaboration de modèles qualitatifs, en forme de cartes, à la construction de modèles dynamiques et quantitatifs, opérables sur ordinateur et débouchant sur la simulation. »⁴¹.

L'approche systémique intervient en opposition à la science positive fondée sur la méthode cartésienne et caractérisée par la tentative de réduction de la complexité à ses composants élémentaires. Il se trouve que cette méthode, parfaitement adaptée à l'étude des systèmes stables aux éléments limités d'interactions linéaires pouvant être décrites par des lois mathématiques continues et additives, ne peut plus être efficace lorsqu'on aborde la complexité organisée telle que les grands systèmes économiques, sociaux et culturels. Le phénomène de développement, combinant la participation et la durabilité des actions, ne fait qu'accélérer cette prise de conscience de la complexité et en accentuer ses effets. Comme le montre Maldague (2004), l'approche systémique « est plus exigeante, plus difficile que l'approche courante, sectorielle. Son application est néanmoins essentielle si l'on veut réaliser un développement cohérent, entendant par-là, un développement qui favorise le progrès humain, en commençant par lutter contre la pauvreté, tout en assurant le maintien des équilibres de la nature. De fait, un grand nombre de problèmes que l'on observe actuellement en Afrique, dans les domaines de l'environnement et du développement, résultent des démarches aléatoires, sectorielles, parcellaires qui ont été suivies depuis quatre décennies. »⁴². C'est donc une approche fondée sur de nouvelles représentations de la réalité prenant en compte l'instabilité, l'ouverture, la fluctuation, le chaos, le désordre, le flou, la créativité, la

⁴¹Donnaldieu (G.), Durant (D.), Neel (D.), Nunez (E.) et Saint-Paul (L.), *L'approche systémique : de quoi s'agit-il ?*, AFSCET, septembre, 2003

⁴²Maldague (M.), *Traité de Gestion de l'Environnement Tropical : Analyse systémique*, Tome I, Fascicule I-12, ERAIFT, Université de Kinshassa, 2004, P.4

contradiction, l'ambiguïté, le paradoxe qui sont des préalables nécessaires pour comprendre la complexité de la cogestion de la forêt classée de TTK.

L'approche systémique est fondée sur l'appréhension d'un certain nombre de concepts dont les principaux sont : l'interaction, la totalité, la complexité et l'organisation. C'est pourquoi la mise en œuvre de cette démarche nécessite un effort d'apprentissage conceptuel auquel doit consentir tout chercheur en socio-anthropologie du développement.

Cependant, dans le cadre de cette investigation, on mettra davantage l'accent sur le concept d'organisation. Parce que la cogestion de la forêt classée de TTK est une organisation où interagissent à la fois plusieurs éléments, plusieurs acteurs et plusieurs logiques. Ce choix permettra de décrypter la complexité des interactions multiples et des jeux d'intérêt entre acteurs qui caractérisent la cogestion de la forêt classée de TTK

2.2.2- Concept d'organisation dans l'approche systémique

L'organisation est l'agencement de relations entre éléments, individus conduisant à une nouvelle unité qui possède des qualités que n'ont pas ses composants. L'organisation apparaît donc comme un aspect essentiel et central de tout système. « L'organisation est ce que constitue un système à partir d'éléments ; elle constitue donc une unité en même temps qu'une multiplicité. La complexité logique de l'unitas multiplex nous demande de ne pas dissoudre le multiple dans l'un, ni l'un dans le multiple »⁴³.

L'organisation a encore trait à deux autres aspects complémentaires. Il s'agit de l'aspect structurel et de l'aspect fonctionnel.

⁴³Morin (1988), cité par Donnaldieu (G.), Durant (D.), Neel (D.), Nunez (E.) et Sant-Paul (L.), op cit. p. 4

L'aspect structurel du système est souvent présenté sous forme d'organisation physique (organigramme par exemple), alors que celui fonctionnel est décrit dans un programme.

Dans le cas du PGFTR, programme assurant la cogestion de la forêt classée de TTK, l'organisation s'intéresse d'abord à l'organisation physique de la forêt. Elle concerne, par exemple, l'aménagement de la forêt, le zonage, les limites, les pistes de transhumance, la zone d'activités agricoles, etc. Ce sont des aspects qui se rapportent à la structure spatiale. L'analyse porte en suite sur les flux commerciaux, les activités d'exploitation des produits forestiers, la perception des acteurs riverains, les rôles, les attentes, etc.

Tout système est organisé. Sans l'organisation, on se trouverait dans une situation de haute entropie où le système est voué au chaos. C'est pourquoi il apparaît important d'aborder la question de l'organisation dans la cogestion de la forêt classée de TTK pour appréhender le niveau de participation des acteurs riverains et les déterminants explicatifs de l'état actuel de cette forêt. L'organisation manifeste son emprise par le fait de la possibilité pour tout système d'être décomposé en un certain nombre de sous-systèmes. Pour ce qui concerne la cogestion de la forêt classée de TTK, on peut distinguer le sous-système des autorités locales, le sous-système des autorités forestières, le sous-système d'exploitation du bois d'œuvre, le sous-système d'exploitation des produits forestiers non ligneux, etc.

On constate donc qu'un système fonctionne de façon hiérarchique, du plus simple au plus complexe. Ainsi, dans le cas de la forêt classée de TTK, l'absence de vision conceptuelle adéquate et d'objectifs clairement définis risquerait de faire fonctionner le système de cogestion de façon aléatoire. Dans la suite de ce travail de recherche, on vérifiera si le fonctionnement aléatoire

n'est pas mis en cause dans la cogestion de la forêt en question. Cette démarche pourra être possible grâce à une analyse stratégique.

2.2.3- *Qu'est-ce que l'analyse stratégique ?*

L'analyse stratégique développée par Crozier et Friedberg (1977) est un modèle d'analyse organisationnelle qui s'articule autour de la compréhension des relations entre acteurs interdépendants. La conceptualisation de l'action collective se fait à travers l'analyse du système d'action concret. Un Système d'Action Concret (SAC) est un ensemble de jeux structurés entre des acteurs interdépendants, dont les intérêts peuvent être divergents voire contradictoires. Un système est défini comme « un ensemble interdépendant »⁴⁴. C'est cette interdépendance des parties qui constitue la définition même de base d'un système. Toute action collective peut alors être interprétée comme un système d'action dès lors que les participants sont dépendants les uns des autres⁴⁵.

Tout acteur s'intégrant dans une action collective entretient des relations privilégiées avec certains interlocuteurs que l'on appelle relais. Les acteurs participent à des jeux dirigés par certains objectifs plus spécifiques à l'intérieur d'un système d'action concret (figure 1).

Dans le cadre du SAC, les jeux sont plus ou moins intégrés et articulés les uns aux autres. Ils supposent donc une régulation d'ensemble, des mécanismes permettant au SAC de se maintenir. Dans le SAC comme dans les jeux, les processus d'interaction sont régulés par des règles du jeu, grâce auxquelles les acteurs gèrent de façon réciproque leurs dépendances. Les règles peuvent être définies à partir de la structure formelle de l'organisation mais aussi par les

⁴⁴Crozier (M.), *L'analyse stratégique en milieu hospitalier : pertinence et méthodologie*, Gestions hospitalières, n° 261, décembre 86/janvier 87, 1987, p.789.

⁴⁵Crozier (M.) et Friedberg (E.), *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Éd du Seuil, coll. Points Essais, Paris, [(1977) 2014], p. 242.

pratiques informelles des acteurs. Les règles sont une indication de l'existence de relations de pouvoir entre plusieurs acteurs. Les règles constituent autant des contraintes que des zones d'incertitudes d'où les acteurs tirent une marge de manœuvre⁴⁶. L'usage des règles fait partie de l'ensemble des stratégies que les différents acteurs utilisent pour atteindre leurs fins. D'après Crozier et Friedberg (1977), toute structure d'action collective se constitue comme un système de pouvoir. Le pouvoir étant «la capacité d'un acteur à structurer des processus d'échange plus ou moins durables en sa faveur, en exploitant les contraintes et opportunités de la situation pour imposer les termes de l'échanges favorables à ses intérêts. Le pouvoir est la manifestation naturelle et pour tout dire normale de la coopération humaine qui suppose toujours une dépendance mutuelle et déséquilibrée des acteurs»⁴⁷. Crozier et Friedberg (1977) concluent que la stratégie des acteurs représente leur position, leur parti dans le jeu.

Les stratégies des acteurs sont non seulement fonction de leurs intérêts mais aussi de leurs ressources. Les ressources peuvent prendre la forme de savoirs, d'une expertise, d'un statut, d'une légitimité, etc., dépendamment des perceptions des différents acteurs. Une telle approche permettrait de comprendre les logiques, les représentations et les intérêts en jeu dans la cogestion de la forêt classée de TTK. Crozier et Friedberg (1977) proposent une démarche de recherche par étapes, l'analyse stratégique, de façon à appréhender l'organisation collective:

⁴⁶Crozier (M.) et Friedberg (E.), op. cit. p. 455.

⁴⁷Friedberg (1993), cité par Gbossou (C.), *Mise en place d'un pôle intégré d'excellence pour les énergies renouvelables. Cas de l'énergie solaire en Afrique de l'Ouest*, thèse de doctorat, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, saint Etienne, 2013, p.121.

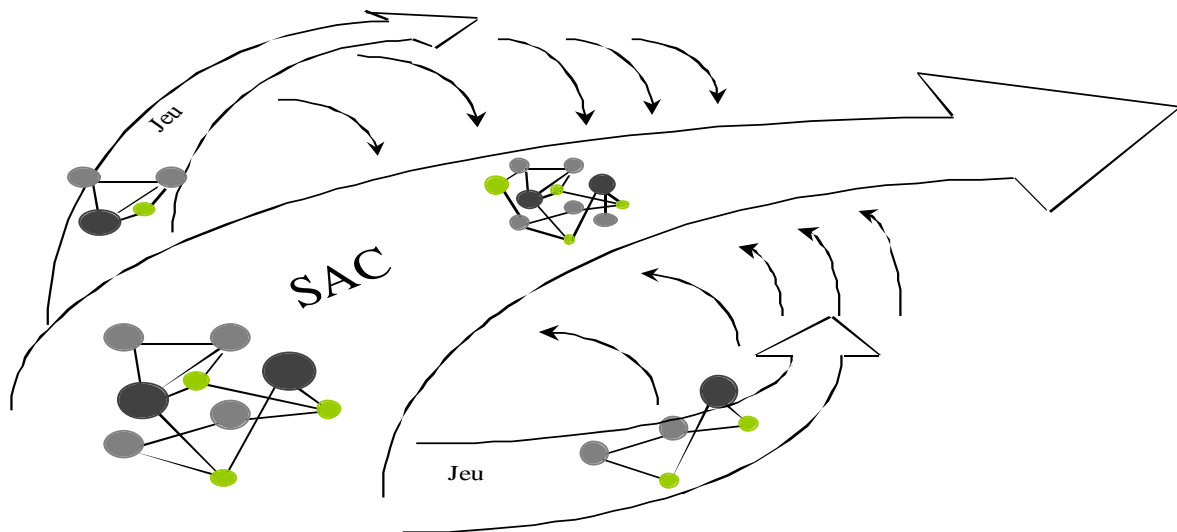


Figure 1: Une démarche de recherche hypothético-inductive, l'analyse stratégique.

Source : Brouselle (A.), Centre de Recherche de l'Hôpital Douglas, Université McGill, Montréal, 2009.

La démarche hypothético-inductive s'oppose à celle cartésienne qui a tendance à prendre la partie pour le tout. Comme l'indique la figure ci-dessus, les jeux ne sont seulement internes au système. Il y a aussi des contingences et des agents extérieurs qui influencent le fonctionnement du système. Ainsi, «obligée de reconnaître et d'assumer la contingence irréductible du phénomène qu'elle cherche à étudier, l'analyse stratégique ne peut qu'adopter une démarche hypothético-inductive par laquelle elle constitue et cerne son objet d'études par étapes successives à travers l'observation, la comparaison et l'interprétation des multiples processus d'interaction et d'échange qui composent la toile de fond de la vie à l'intérieur du système d'action qu'elle cherche à analyser. Une démarche en somme qui se sert de l'expérience vécue des participants pour proposer et vérifier des hypothèses de plus en plus générales sur les caractéristiques de l'ensemble»⁴⁸.

⁴⁸Crozier (M.) et Friedberg (E), op. cit. p.454.

CHAPITRE II : CADRE DE L'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE

Ce chapitre traitera de la présentation de la forêt classée de TTK dans sa situation géographique, écologique, socioculturelle et économique. Il abordera également les tenants et les aboutissants de la démarche méthodologie ayant servi de trame à la réalisation de ce travail de recherche.

1- CADRE DE L'ETUDE

1.1- Présentation de la forêt classée de TTK

1.1.1- Situation géographique

La forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo s'étend sur une superficie de 48.000 ha (PGRTR, 2009) environ. Elle est située entre les latitudes 8°25' et 8°53' Nord et les longitudes 2°36' et 2°47' Est (Figure 2). Elles commencent au nord à la hauteur de Tchaourou et s'allongent vers le sud jusqu'à la hauteur de Kokoro (PAPF de FC-TTK, 2010-2019).

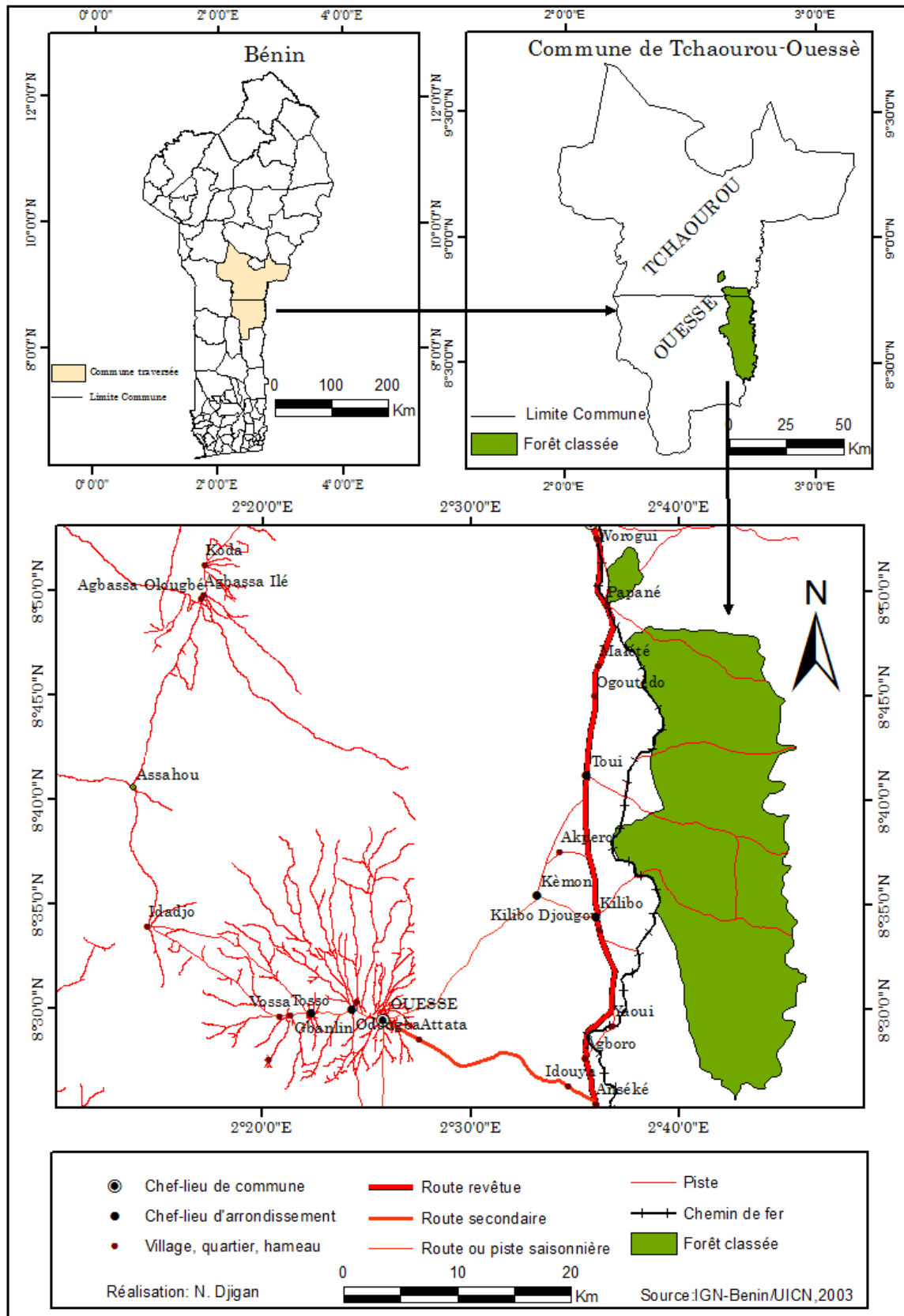


Figure 2: Situation des FC de Tchaourou-Toui-Kilibo.

Source : PAPF de FC-TTK 2010-2019

Cette forêt a fait objet de classement par arrêtés N°369SE et N°367SE du 30 janvier 1942 et N°3677SE du 15 octobre 1943.

1.1.2- Climat et végétation

La forêt classée de TTK se situe dans la zone soudano-guinéenne caractérisée par un régime pluviométrique bimodal avec deux saisons pluvieuses qui couvrent les périodes d'avril à juillet et de septembre à octobre et deux saisons sèches allant respectivement de novembre à mars et d'août à la mi-septembre. La pluviométrie moyenne s'élève à 1181mm (moyenne de 1940 à 1966 à Toui). La température moyenne est de 28°C et les maxima sont enregistrés en février et mars. De décembre à février sévit l'harmattan qui abaisse sensiblement les températures nocturnes et s'accompagne d'un net déficit de saturation. L'évapotranspiration est de l'ordre de 1500 mm (PAPF de TTK, 2010).

La forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo est composée essentiellement de deux types de végétation :

- La végétation naturelle dominée par des forêts claires auxquelles s'ajoutent les forêts galeries ; les savanes et les jachères ;
- Les plantations de tecks (*Tectona grandis*), d'iroko (*Milicia excelsa*) et d'Anacardiens (*Anarcadium occidentale*).

Suivant les données de l'inventaire forestier national réalisé en 2007, les différentes formations végétales de la forêt classée de TTK et les espèces qu'elles comportent sont représentées dans le tableau 1.

La végétation de la forêt classée de TTK est faite de savane arborée et de forêts galeries. Au cours de la saison pluvieuse, cette végétation est abondante et variée. Elle fournit assez de possibilités à l'agriculture et beaucoup de fourrage

pour les animaux. Mais pendant la saison sèche, une importante partie de cette végétation disparaît sous l'effet des feux de végétation. De plus, elle est aussi dangereusement menacée par la pâture et plusieurs autres activités destructrices dues à l'homme.

Tableau 1: Composition floristique des principales formations végétales de la FC de TTK

Espèces	Forêts galeries	Forêts claires et savanes boisées	Savanes arborées et savane arbustives
Espèces dominantes	- <i>Colalaurifolia</i> - <i>Berlinia grandiflora</i> - <i>Elaeis guineensis</i>	- <i>Isoberlinia doka</i> - <i>Anogeissus leiocarpa</i> - <i>Pterocarpus erinaceus</i> - <i>Daniellia oliveri</i> - <i>Afzelia africana</i>	- <i>Vitellaria paradoxa</i> - <i>Monotes kerstingii</i>
Autres espèces A fort taux présence de glutinosum	- <i>Anogeissus leiocarpa</i> - <i>Combretum</i> - <i>Monotes kerstingii</i> - <i>Nauclea latifolia</i> - <i>Raphia sudanica</i> - <i>Terminalia glaucescens</i>	- <i>Monotes kerstingii</i> - <i>Vitellaria paradoxa</i> - <i>Burkea africana</i> - <i>Maranthes polyandra</i> - <i>Parinari curatellifolia</i> - <i>Piliostigma thonningii</i>	- <i>Terminalia avicennioides</i> - <i>Burkea africana</i> - <i>Anogeissus leiocarpa</i> - <i>Maranthes polyandra</i> - <i>Piliostigma thonningii</i>
	- <i>Anogeissus leiocarpa</i> - <i>Berlinia grandiflora</i> - <i>Daniellia oliveri</i>	- <i>Afzelia Africana</i> - <i>Isoberlinia doka</i>	- <i>Isoberlinia doka</i> - <i>Pterocarpus erinaceus</i>

Espèces de bois d'œuvre	- <i>Isoberlinia doka</i>	- <i>Prosopis aficana</i>	- <i>Daniellia oliveri</i>
	- <i>Pterocarpus erinaceus</i>	- <i>Uapaca togoensis</i>	- <i>Prosopis aficana</i>
	- <i>Uapaca togoensis</i>	- <i>Pseudocedrela kostchyi</i>	- <i>Pseudocedrela kostchyi</i>
		- <i>Khaya senegalensis</i>	- <i>Afzelia africana</i>
		- <i>Daniellia oliveri</i>	- <i>Anogeissus leiocarpa</i>
		- <i>Pterocarpus erinaceus</i>	- <i>Amblygonocarpus adongensis</i>
		- <i>Amblygonocarpus adongensis</i>	- <i>Uapaca togoensis</i>
		- <i>Anogeissus leiocarpa</i>	

Source : Inventaire forestier national réalisé en 2007.

1.1.3- *organisations socioculturelles autour de la forêt classée de TTK*

Le peuplement des villages autour et dans la forêt classée de TTK est marqué par quatre grandes phases. Entre 1700 et 1900, furent créées une série de villages qui, aujourd'hui, se situent de part et d'autre ou légèrement en retrait par rapport à la voie bitumée (RNIE N°2). Constituée essentiellement du groupe socioculturel Tchabè, cette population s'est installée dans la région pour des raisons de chasse ou fuyant les guerres. Il s'agit des villages: Kokoro, Idouya, Kilibo, Toui, Papanè, Challa-ogoi, Yaoui, Agboro Kombon, Akpéro, Odo Akaba, Ogoutèdo, Malété, Ayédèro (PAPF de TTK, 2010).

Suite à l'ouverture de la voie ferroviaires des populations d'horizons divers composées de Yom, Pila Pila, Fon, Tchabè, Somba, Peuhl sont venues créées les villages Kilibo-gare, Toui-gare, Toui-pk et Kokoro-gare (PAPF TTK, 2010).

En 1965, dans le cadre de l'opération « retour à la terre » prôné par le gouvernement d'alors, le Village Agricole Pilote (Toui-VAP) fut créé par les groupes socioculturels Yom, Tchabè et Fon. Dans les années 80, les immigrants venus pour la plupart de l'Atacora à la recherche de terres fertiles se sont installés en pleine forêts classées le long du fleuve Okpara créant ainsi les villages Ayétoro, Owodé, owolafè, Olouni n'gbé et le campement peul Guinan. Cette population cosmopolite et sans groupe socioculturel dominant est composée de Berba, Otamari, Lokpa, Yom, Tchabè, Peul et Fon (PAPF TTK, 2010).

Il faut retenir que la population riveraine de la forêt classée de TTK est largement dominée par le groupe socioculturel Tchabè. Les membres de cette communauté sont les premiers occupants et à ce titre sont considérés comme les autochtones propriétaires coutumiers. Dans l'ensemble, on observe une cohabitation pacifique entre les différents groupes socioculturels. Cependant des heurts entre éleveurs et agriculteurs /chasseurs et quelques rares conflits fonciers sont enregistrés (PAPF TTK, 2010).

Les populations des villages riverains de la forêt pratiquent diverses religions notamment les religions traditionnelle, chrétienne et musulmane (PAPF TTK, 2010).

1.1.4- Organisation économique autour de la forêt de TTK

Les principales richesses économiques autour de la forêt de TTK sont générées par l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et des activités de transformation. Ces activités, pour la plupart, datent d'avant l'avènement du PGFTR. Elles nous intéressent dans le cadre de ce travail en raison de la particularité de leur influence sur l'environnement.

Il est important de noter que l'intervention du PGFTR a aussi donné naissance à d'autres activités génératrices de revenu que nous aborderons plus loin dans le développement de ce travail.

1.1.4.1- Production agricole

L'agriculture est la principale activité économique des populations riveraines. Elle mobilise la majorité de la population active et utilise encore des techniques traditionnelles et rudimentaires. Entre autres, on peut citer : le brûlis, la rotation, l'association des cultures, etc. Les principales cultures sont : le maïs, le manioc, le coton, l'arachide, le soja, le sésame, le sorgho, l'igname, le niébé, l'anacarde, le riz. Il s'agit d'une agriculture essentiellement extensive sur brûlis (PAPF TTK, 2010).

L'installation des champs se fait de manière anarchique aussi bien dans les terroirs que dans la forêt classée. L'anacardier est la principale plantation de rente pratiquée par presque tous les riverains. La filière anacarde étant plus ou moins organisée, les plantations d'anacardiers génèrent des revenus qui compensent le déficit créé par le dysfonctionnement de la filière coton (PAPF TTK, 2010).

L'agriculture itinérante sur brûlis consiste à défricher la portion de terre à cultiver en coupant et en brûlant la végétation naturelle. De plus, la plupart des paysans n'utilisent pas assez d'engrais chimiques. Le principal système de régénération des sols est la jachère. Après quelques années d'exploitation trois (3) à cinq (5) ans, le sol s'appauvrit et le paysan l'abandonne à la jachère⁴⁹ pour défricher une autre parcelle. Le paysan déplace ainsi son exploitation tous les trois (3) ou cinq (5) ans, laissant de ce fait sur son passage de vastes étendues de

⁴⁹ La jachère dure 5 à 10 ans

terres dénudées et appauvries. L'introduction de la culture du coton vient renforcer ce tableau d'exploitation déjà sombre. La production du coton emblave beaucoup d'espaces et n'admet pas la technique d'association ou de rotation de cultures. C'est une culture saisonnière qui se répète toujours sur des portions de terres nouvellement défrichées. En dehors de ces méthodes archaïques d'exploitation, la forte érosion des terres en période de pluie provoque un lessivage des sols et les rend ainsi davantage infertiles. L'ensemble de cette explique en partie les actions anthropiques faites sur la forêt classée TTK.

1.1.4.2- Production animale

L'élevage, est une activité généralement séparée de l'agriculture. Les types d'élevage les plus pratiqués sont : le petit bétail, la volaille et l'élevage bovin.

Le petit bétail regroupe l'élevage des moutons, chèvres ou ovins et l'élevage des porcs. Ce type d'élevage est en général domestique. Il est pratiqué par un grand nombre de paysans et est souvent l'apanage des femmes. C'est une activité secondaire aux activités agricoles. Les produits de cette activité sont souvent destinés à la consommation domestique ou à des sacrifices dans les rituels ou autres cérémonies traditionnelles. Mais il arrive qu'une partie des produits de cet élevage soit destinée à la vente. Cela permet à la famille de surmonter certaines difficultés financières surtout en période de soudure.

L'élevage bovin est le fait de groupes socioculturels spécialisés. Il s'agit des peuls (Fulani et Gando) qui le placent au premier rang des activités économiques. On en distingue deux types : l'élevage bovin sédentaire et l'élevage bovin transhumant.

L'élevage bovin de type sédentaire est pratiqué par les Fulani qui sont installés dans quelques hameaux aux alentours de la forêt classée TTK. Ils sont devenus sédentaires et bien intégrés à la communauté Tchabè tout en conservant leurs traditions. Ils entretiennent leurs troupeaux à côté de petits champs dont les produits sont essentiellement destinés à la subsistance familiale. Pendant la saison des cultures, les animaux sont éloignés des champs pour des campements afin de permettre une exploitation des parcelles préalablement fertilisées par des bouses de vache. Le déplacement des troupeaux s'effectue sur de courtes distances allant de trois (3) à cinq (5) km.

La forme d'exploitation pastorale la plus redoutable pour l'environnement et les paysans est l'élevage de type transhumant. Il est pratiqué par des peuls transhumants venus de Niger et/ou Nigeria. Il est caractérisé par des mouvements cycliques saisonniers qui ont lieu en saison sèche. Ce sont des mouvements qui s'effectuent quasiment en direction des points d'eau permanents où les fourrages sont disponibles pour la survie des animaux. Ces troupeaux bovins épargnent très rarement, sur leur passage, des produits champêtres. Cette forme ravageuse d'exploitation pastorale met souvent aux prises les paysans et peuls transhumants. Cette situation crée des préjudices graves aux rapports de bon voisinage entre agriculteurs et peuls pasteurs. Ceci ne favorise guère une mise en synergie de ces acteurs pour une gestion participative de la forêt classée de TTK.

Si la saison des pluies fournit aux animaux des conditions idéales d'alimentation, la saison sèche constitue un calvaire pour l'ensemble des activités pastorales. Les bêtes se nourrissent quasiment d'herbes sèches et trouvent difficilement des sources d'abreuvement. Ceci contraint les éleveurs à une exploitation dégradante de cette forêt classée et en particulier de la flore. Ils pratiquent des feux de végétation pour faciliter une régénération rapide d'herbes

fraîches susceptibles de nourrir les animaux. Aussi pratiquent-ils le pâturage aérien composé de bourgeons et de feuilles de quelques espèces ligneuses.

Au-delà d'une source de conflits latents ou ouverts, entre acteurs paysans et peuls, que constituent les activités pastorales, elles sont aussi à l'origine d'une dégradation fulgurante de l'écosystème et de la biodiversité dans la forêt classée de TTK.

1.1.4.3- La chasse

La chasse est culturellement une activité de prestige pour la population Nagot vivant dans les terroirs riverains de la forêt classée de TTK. Dans tous les villages, il existe une confrérie des chasseurs ayant comme leader le Chef chasseur ou « Balodè » (PAPF TTK, 1996).

La chasse est une activité secondaire que les paysan-chasseurs pratiquent intensément en période de soudure. Elle se pratique par les braconniers en saison sèche durant toute la période d'après la moisson des produits champêtres.

Les animaux tués servent très souvent à la consommation domestique et à la vente. Cette forme d'exploitation des ressources de la faune n'est pas ordinairement organisée et contrôlée. Les espaces de chasse sont anarchiquement exploités et n'épargnent pas la forêt classée de TTK. Les chasseurs, dans leur traque, n'épargnent guère les bêtes femelles en gestation, des nourrices et leurs petits. Outre cette dégradation massive de la faune, la pratique de la chasse occasionne d'importants feux de végétation aux conséquences fâcheuses sur l'environnement et l'ensemble des paysans. Ces feux ravagent souvent la forêt classée en détruisant tout sur son passage. Ils consomment les jeunes plants et les rendent vulnérables aux affres de la sécheresse. Aussi créent-ils très souvent des dommages aux produits agricoles se

trouvant encore stockés dans les champs. A ces pages lugubres, s'ajoute la destruction, par le feu, des composants ultimes de la fertilité des sols.

La pratique de la chasse constitue ainsi pour la flore, la faune, l'agriculture et les communautés une menace permanente qui mérite l'attention du PGFTR dans sa stratégie de gestion de la forêt classée de TTK.

1.1.4.4- Les activités de transformation

En dehors des travaux du ménage, certaines activités de transformation sont exclusivement effectuées par les femmes tandis que d'autres le sont par les hommes. En effet, la préparation de l'akassa, du haricot, des beignets de tous genres, de la transformation du manioc en gari et autres sont l'apanage des femmes. Toutes ces activités nécessitent l'utilisation d'une quantité importante de bois de chauffe en raison de leur caractère archaïque et traditionnel. Pire, la monétarisation des rapports sociaux est venue donner un coup de pouce à cette exploitation dégradante de la forêt classée TTK avec la commercialisation des bois de chauffe et de certaines feuilles et plantes réputées pour leur usage domestique et médical. Ceci fait des femmes un des grands usagers de cette forêt classée.

L'artisanat est une activité, non moins importante, exercée par les paysans et ayant des influences considérables sur l'exploitation de la flore. Compte tenu des survivances traditionnelles, beaucoup d'espèces d'arbres sont fréquemment utilisées dans la fabrication des objets d'art tels que :

- Les masques utilisés dans les danses traditionnelles comme le Guêlêdê, le Zangbéto et autres ;
- Les tambours et tam-tams utilisés à diverses occasions de rituels et autres cérémonies traditionnelles ;

- Les manches des houes, crosses de fusils, mortiers, pilons et autres instruments d'exploitation agricoles et domestiques ;
- Les statuettes utilisées à l'occasion des cérémonies jumellaires, etc.

Il y a aussi l'usage des bois pour la fabrication des meubles modernes qui vient allonger cette liste.

Toutes ces activités, dans leur globalité, ont des conséquences graves aussi bien sur la forêt classée de TTK que sur les communautés. L'agrégation des problèmes engendrés par ces différentes activités fournit des indices d'une lourde menace que les actions humaines font peser sur la nature en général.

1.1.4.5-Effets pervers des activités socio-économiques sur la forêt TTK

Les activités humaines ont un impact sérieux sur l'écosystème dans la forêt classée de TTK. La pratique de la chasse, les activités agricoles, pastorales et autres activités socio-économiques provoquent une dégradation fulgurante de l'environnement naturel. La faune et la flore sont fréquemment détruites par des actions anthropiques. La dégradation continue des sols entraîne une baisse du rendement et des recettes issues des travaux agricoles. Cette situation ouvre une brèche pour l'insuffisance alimentaire, la famine et l'installation d'un paupérisme continu des populations riveraines.

Malgré ces indicateurs outranciers d'une forêt dégradée, les populations riveraines ne sont guère inquiétées. Ils continuent de vaquer à leurs diverses activités en détruisant les quelques rares espèces rescapées de cette catastrophe écologique. Face à cette situation, le PGFTR est intervenu dans la forêt classée dans une perspective de conscientisation et de responsabilisation des populations en vue d'une gestion rationnelle et durable de l'écosystème. De plus, pour le PGFTR, les anciennes activités économiques sus énumérées n'étaient pas assez

productives par rapport aux dommages qu'elles créent à l'environnement. Ainsi, dans une perspective participative, le programme va-t-il identifier et introduit de nouvelles activités pouvant favoriser une croissance des revenus et améliorer par-là les conditions de vie des populations riveraines.

2- APPROCHE METHODOLOGIQUE

La présente étude se fondera davantage sur une démarche qualitative que quantitative en raison de la délicatesse des questions qu'elle aborde. En effet, vouloir étudier la cogestion de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo et les déterminants socioculturels, techniques et économiques des acteurs riverains, c'est se hasarder sur un terrain où se mêlent et s'entrechoquent différentes logiques et perceptions entre différents acteurs en matière de gestion des forêts. Il s'agit là d'un système très complexe. L'approche socio-anthropologique qui sous-tend cette démarche est à saisir dans le caractère multidimensionnel des groupes sociaux, leurs interactions combinant des pratiques et des représentations variées.

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail de recherche est déclinée suivant les points ci-après : la recherche documentaire et l'enquête du terrain.

2.1- La recherche documentaire

La recherche documentaire constitue le début de tout travail d'investigation en science sociale et plus particulièrement en sociologie du développement. Ainsi nous avons été conduit dans les bibliothèques et centres de documentation de l'Université d'Abomey-Calavi, de certains ministères et organismes de la place. Aussi avons-nous consulté quelques sites web. Cette documentation nous a

permis d'obtenir des informations nécessaires à la conceptualisation et à la réalisation de ce travail de recherche.

- Aux centres de documentation de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), du Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique (CBRST) et de la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), les documents consultés nous ont renseigné sur les théories de Développement Durable et le panorama des projets dans le domaine de la gestion des forêts au Bénin.

- A la salle de documentation de l'Institut Français de Cotonou, de la FAO, de la GTZ, de l'ONG CEBEDES à Cotonou, les documents mis à notre disposition, au-delà du fait qu'ils nous instruisent sur la complexité du concept de la gestion participative des forêts classées, nous ont aussi donné un aperçu global de ce que doit être un plan d'aménagement participatif des forêts.

- A la salle de documentation de la DFRN, nous avons lu plusieurs rapports qui renseignent sur les contextes, les objectifs, les stratégies et les activités du PGFTR. Nous avons été renseigné plus particulièrement sur la façon dont la gestion des forêts classées est abordée aujourd'hui.

- A la salle de documentation du PNUD, du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, nous avons pris connaissance des grandes lignes politiques de développement et de la gestion des ressources naturelles au Bénin et dans certains pays en Afrique au sud du Sahara. Particulièrement, au Ministère du Développement et de la Prospective, nous avons été renseigné sur la manière dont la participation des populations est abordée aujourd'hui au Bénin. Les documents : "Programme National de Développement Communautaire (PNDC), Programme National de développement Conduit par les Communauté (PNDCC)" et les différents rapports sur "Etudes Nationales de

Perspectives à Long Terme-NLTPS-Bénin 2025" donnent des comptes rendus succincts des approches de développement au Bénin.

Pour finir, les consultations dans des bibliothèques individuelles et privées ont permis d'appréhender quelques aspects socio-anthropologiques de perception de l'espace et la gestion des forêts par les populations riveraines. En l'occurrence, l'influence des facteurs endogènes sur la gestion participative des ressources naturelles.

2.2- Enquête du terrain

- Population d'étude

La population d'étude, selon Grawitz (1974), « est un ensemble d'individus ou groupe humain concerné par les objectifs de l'enquête »⁵⁰. De Landsheere (1970) approfondit et définit la population d'étude comme « un ensemble d'individus, d'objets ou d'événements sur lesquels les résultats de l'investigation peuvent être généralisés »⁵¹.

De ces deux essais de définition, on peut conclure que la population d'étude est donc celle sur laquelle on souhaiterait recueillir les informations prévues pour répondre aux objectifs de la recherche. Elle correspond à la population sur laquelle on souhaiterait généraliser les résultats obtenus à partir de l'enquête du terrain.

Cette étude porte sur la gestion participative de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo. L'exemple de projet choisi est le PGFTR. La population de l'étude dans ce cas constitue les populations riveraines de cette forêt et les intervenants

⁵⁰Grawitz (M.), *Les méthodes en sciences sociales*, Dalloz, Paris, 1974, p.45.

⁵¹De Lansheere (G.), *Introduction à la recherche pédagogique*, Ed. Armand Colin, Paris, 1970, p.211.

extérieurs comme les agents du PGFTR par exemple et autres exploitants forestier.

- Groupe cible et échantillonnage

- Groupe cible

Le groupe cible correspond à la population source composée des unités accessibles durant l'enquête. Il s'agit donc de la population qu'on pourrait réellement atteindre lors de l'enquête. C'est la population d'étude dont l'accès s'offre aisément au chercheur sans difficultés manifestes et qui soit assez représentative en vue d'une généralisation à la population d'étude.

Pour atteindre avec succès les groupes cibles d'un travail de recherche, il est important de donner une définition précise de ces groupes visés pour réussir à atteindre avec succès les objectifs de cette recherche. Plus le groupe cible a été défini avec précision, plus les personnes peuvent être abordées de manière spécifique et en fonction des besoins de l'étude.

Le groupe cible de cette étude constitue la population avec laquelle va se dérouler l'essentiel des entretiens. Il s'agit en l'occurrence des acteurs riverains en premiers lieu.

Les cas de figure retenus sont les suivants :

- Acteurs riverains membres d'une structure de gestion de la forêt de TTK ;
- Acteurs riverains non membres d'aucune structure de gestion de la forêt de TTK ;
- Responsables forestiers de la Cellule d'Aménagement Forestier (CTAF)/PGFTR qui sont les responsables du projet ;

- Autorités locales qui ont la primeur des informations et dont les avis sont fortement sollicités dans la gestion de la forêt classée de TTK ;
- Garants de la tradition (chefs traditionnels, adeptes de culte, chefs des chasseurs).

➤ L'échantillonnage

✓ Choix des villages riverains

L'échantillonnage est l'opération qui consisté à prélever un certain nombre d'éléments (un échantillon), dans l'ensemble des éléments à observer ou à traiter (la population)⁵². Il s'agira donc d'un échantillon représentatif au niveau de la population d'étude que sont les populations riveraines de la forêt classée de TTK et des agents extérieurs qui influencent la gestion de cette forêt.

Il existe 21 villages riverains de la forêt classée de TTK. Ne pouvant investiguer dans tous les 21 villages, nous avons procédé à un échantillonnage de six (6) villages tenant compte de l'intensité des relations et intérêts qui lient les populations riveraines de ces villages aux ressources forestières. Ces villages riverains choisis appartiennent aux deux communes qui abritent la forêt classée TTK (Tableau 2). Ils sont pour la plupart des villages retenus en raison de leur proximité avec la forêt et de l'importance des transactions qui s'y déroulent et de la place qu'occupent les ressources forestières dans le quotidien de ces populations riveraines.

⁵²Hainaut (L.D.), *Concepts et méthodes de la statistique*, Ed. Labor, Bruxelles, 1986, p.40.

Tableau 2: Liste des villages d'étude

Forêt classée	Communes	Arrondissements	Villages
Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK)	Tchaourou	Tchaourou	Sokoro (Papané)
	Ouèssè	Toui	Toui-gare
			Malété
		Challa-ogoï	Kokoro
		Kilibo	Yaoui
	Kilibo-gare		

✓ Echantillon

L'échantillon est une partie de la population mère et ayant les mêmes caractéristiques que cette dernière. C'est donc un prélèvement opéré sur les populations riveraines de la forêt classée de TTK en raison du fait qu'il nous est impossible d'interviewer toutes les populations profitant des activités génératrices de revenu au niveau de cette forêt. L'échantillon a été constitué, en tenant compte des modalités sus indiquées.

L'échantillon des groupes cibles s'est ainsi établi sur six (6) villages riverains fortement touchés par les interventions du PGFTR en raison de leur proximité avec la forêt classée de TTK, comme l'indique le tableau N°2 ci-dessus. Dans chacun de ces villages, les groupes cibles touchés concernent les acteurs membres des structures de gestion de la forêt classée de TTK, ceux non membres d'aucune structure de gestion, les garants de la tradition ou notables et les autorités locales. Il s'ajoute à cette catégorie d'acteurs des responsables du PGFTR.

Les catégories d'acteurs membres des structures de gestion de la forêt classée de TTK et de ceux non membres d'aucune structure de gestion ont été choisies en raison de leur position privilégiée pour apprécier le fonctionnement des structures mises en place pour la gestion de cette forêt. Ainsi cinq (5) structures de gestion ont été ciblées compte tenu des dynamiques qui s'opèrent au niveau de ces structures. Il s'agit entre autres de : Organisation villageoise de Gestion de la Forêt (OVGF), Marché Rural du Bois (MRB), Conseil Villageois de Gestion de Forêt (CVGF), le Conseil de Gestion de l'Unité d'Aménagement (CGUA), Conseil de Coordination des Unité d'Aménagement (CCUA).

Au sein de chacun de ces structures, un (1) responsable et deux (2) membres ont été interviewés par groupe et par village ciblé. Soit pour la catégorie d'acteurs membres au moins d'une structure de gestion de la forêt classée de TTK:

$$(1+2) \times (5 \times 6) = (3 \times 30) = 90 \text{ enquêtés.}$$

S'agissant des acteurs qui ne sont membres d'aucune structure de gestion, nous avons procédé aussi par choix raisonné. Nous avons sélectionné cinq (5) personnes par village (dont 3 hommes et 2 femmes); soit : $5 \times 6 = 30$ enquêtés. Cette démarche pourra permettre de saisir la représentation qu'ils se font de la gestion de cette forêt et les mobiles qui expliquent leur position.

Concernant la catégorie des garants de la tradition, nous avons recueilli des informations auprès de neuf (9) personnes dont les âges varient entre 45 et 75 ans (6 hommes et 3 femmes). Ce choix nous a permis d'obtenir des informations relatives aux facteurs socioculturels qui expliquent l'état de la forêt classée de TTK et qui sont susceptibles de freiner ou d'aider à une meilleure participation des populations à la gestion de cette forêt.

Les responsables du PGFTR, qui sont en même temps des agents de l'administration forestière, sont des personnes capables de nous fournir des informations sur leur projet et les programmes d'activités sur le terrain. Ils sont les mieux indiqués pour fournir des informations sur la transaction des produits forestiers dans la localité. Nous avons, à ce niveau, interviewer sept (7) personnes.

Enfin, cinq (5) autres personnes ont été retenues pour nous entretenir des appréciations qu'elles font de la gestion participative de la forêt classée de TTK. Il s'agit des autorités locales.

L'ensemble de cet échantillon est résumé dans le tableau n°3 ci-après :

Tableau N°3 : Répartition de l'échantillonnage suivant les catégories d'acteurs.

Catégories d'acteurs	Hommes	Femmes	TOTAL
Acteurs riverains membres d'une structure de gestion de la forêt de TTK: responsables et simples membres.	60	30	90
Acteurs riverains non membres d'aucune structure de gestion de la forêt de TTK	20	10	30
Autorités locales des zones de la forêt classée de TTK	5	0	5
Garants de la tradition : chefs traditionnels, adeptes de culte, Chasseurs.	7	2	9
Responsables de l'administration forestière / PGFTR.	5	2	7
TOTAL	97	44	141

Pour la réalisation de ce travail de recherche, nous envisageons interviewer au total cent quarante une (141) personnes dont les âges se situent entre 18 et 75 ans.

Il est important de signaler qu'en dehors des six (6) sus cités (tableau N°2), nous avons visité des villages dont la plupart sont situés au cœur de la forêt classée de TTK. C'est le cas de : Owolafè (UA de Kilibo), Olouni n'gbé (UA de Kokoro), et Ayètèrou (UA de Toui). L'essentiel de notre observation dans ces différents villages est consacré par des photos qui illustrent ce travail de recherche.

- Les techniques de collecte des données

Le travail du terrain a été réalisé à l'aide des techniques de recherche suivantes :

- Le focus group

Le focus group est une discussion de groupe qui s'apparente à la tradition africaine de l'arbre à palabre. Cette technique d'entrevue réunit six (6) à douze (12) participants et un animateur dans le cas d'une discussion structurée sur un sujet particulier. Pour la réalisation de la présente étude, nous avons effectué douze (12) focus group à raison de six (6) participants par focus group. Les groupes de discussion sont constitués sur la base d'une homogénéité parfaite (groupe d'hommes, groupe de femmes, groupe d'acteurs membres d'un groupement d'activité du PGFTR, groupe des exploitants forestiers et celui des acteurs non membres d'aucun groupement). Les thèmes abordés sont spécifiques aux prestations du PGFTR et aux conditions de création des différents groupements d'activité. Aussi, ces thèmes sont-ils consacrés aux actions des exploitants forestiers et aux déterminants socioculturels des populations riveraines. Cette technique de recherche nous a permis de saisir la dynamique des groupes et de collecter une foule d'informations sur les problèmes sociaux et culturels, en particulier ceux relatifs au fonctionnement du PGFTR, à l'élaboration du Plan d'Aménagement Participatif et à la cogestion de ladite forêt classée.

➤ Les entretiens individuels

Les entretiens individuels ont permis de compléter des informations que nous n'avons pas pu recueillir avec la technique du focus group au près des acteurs directement impliqués dans la gestion de la forêt classée de TTK. Ces entretiens non-directifs ont ainsi permis d'obtenir des informations prépondérantes auprès des notables, des responsables de projets et des garants de la tradition sur la quintessence de la participation populaire à la gestion de la forêt de TTK et de la gestion traditionnelle des forêts en général.

➤ L'observation

L'observation en sciences sociales est un outil de production de données qui repose sur un enchaînement de trois savoir-faire : percevoir, mémoriser et noter. Elle est à la fois un outil de découverte et de vérification.

En socio-anthropologie l'observation suppose un éternel va-et-vient entre les perceptions, leur explication mentale, leur mémorisation et leur annotation.

L'observation directe a été utilisée comme technique privilégiée pour appréhender les tenants et les aboutissants de la cogestion en action dans la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo. Elle nous a aussi permis de toucher du doigt les différentes activités que mènent les populations riveraines et de saisir les atouts et contraintes à la cogestion durable de cette forêt.

• Durée de l'enquête (90 jours)

Le travail d'investigation sur le terrain s'est effectué en deux temps : la pré-enquête et l'enquête proprement dite.

➤ La pré-enquête (15jours)

Une telle démarche nous a conduit auprès des personnes ressources avec qui nous avons eu des entretiens. Il s'agit : des ingénieurs des eaux et forêts ayant été plusieurs fois chef de projets, des agents forestiers et quelques acteurs riverains de la localité de l'étude. Cette phase de recherche s'est déroulée essentiellement à la Direction Générale des Ressources Naturelles (DGRN), à Yaoui et Toui-Gare. Elle a permis de tester nos outils de recherche, d'apporter plus de précision à notre question de départ et de corriger le guide d'entretien qui est l'instrument pivot de cette investigation.

➤ L'enquête proprement dite (75 jours)

Il s'agit de la phase de collecte des données. Suivant les catégories d'acteurs intervenant dans la gestion de la forêt classée de TTK, leurs modes de fonctionnement, leurs logique et perception, on recherche les centres d'intérêt ainsi que les indicateurs susceptibles de rendre opérationnels les objectifs de notre investigation.

➤ Traitement et analyse des résultats

Il est question de présenter des tableaux et des images pour rendre plus explicite le traitement des données et l'analyse des résultats issus de ce travail de recherche. Les données recueillies ont été regroupées par centres d'intérêts. On a ensuite procéder au recoupement de ces données, en utilisant la méthode de triangulation, afin d'en dégager un schéma d'analyse.

Somme toute, le traitement des données a été manuel et appuyé du classeur Excel.

CHAPITRE III : PRESENTATION DU PGFTR DANS LA STRATEGIE DE COGESTION DE LA FORÊT CLASSEE DE TCHAOUROU-TOUI-KILIBO

Cette partie de la recherche est consacrée à la présentation du PGFTR, son contexte d'intervention et sa stratégie d'opération dans la forêt classée de TTK. Il sera aussi question d'apprécier les dispositifs de cogestion mis en place par ce programme, leur incidence sur la cogestion de la forêt classée et les différents facteurs qui expliquent son état actuel de dégradation.

1- PRESENTATION DU PGFTR DANS LA FORÊT CLASSEE DE TTK

La Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) est le maître d'ouvrage du Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains. C'est un programme d'appui à l'administration forestière afin de faciliter l'accomplissement des objectifs de la politique nationale en matière de gestion durable des forêts.

Dans cette partie nous aborderons d'une part, le contexte d'intervention et les objectifs du PGFTR et d'autre part, la situation des activités et la stratégie du PGFTR dans la cogestion de la forêt classée de TTK.

1.1- Contexte et objectifs du PGFTR dans la F-C de TTK

Le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) est conçu dans les ruines du PGRN et du PGTRN. Il est né dans un contexte dynamique de cogestion visant à donner une importante marge de manœuvre et de responsabilité aux acteurs riverains en vue d'inverser la tendance à la dégradation continue de la forêt-classée de TTK. Entrant dans la stratégie de réduction de la pauvreté rurale, le PGFTR vise à promouvoir la gestion socialement, techniquement et économiquement viable des ressources naturelles

et des terroirs par l'Administration Forestière dans un cadre institutionnel renforcé en partenariat avec les collectivités décentralisées.

De façon générale, le PGFTR vise à :

- favoriser la génération d'emplois et de revenus économiques basée sur la gestion durable des ressources par les populations riveraines des zones forestières, ainsi que la génération de multiples bénéfices globaux (augmentation de la séquestration du carbone et protection de la biodiversité) ;
- créer un cadre institutionnel et des capacités adéquates à la protection et à l'utilisation durable des ressources forestières du Bénin de façon efficiente.

C'est suivant ces objectifs que le Plan d'Aménagement Participatif de la forêt classée de TTK sera élaboré et adopté. Ce plan constitue la première expérience d'aménagement forestier participatif au Bénin. Il a été mis en œuvre pour la première fois de 1996 à 1999 par le PGRN avant d'être récemment révisé pour une période de dix (10) ans allant de 2010 à 2019. Ledit plan fonctionne sur la base des principes de :

- L'approche participative ;
- L'aménagement par écosystème ;
- Le rendement durable ;
- L'usage multiple ;
- La couverture des charges récurrentes par les revenus.

Un tel contexte expliquerait les stratégies et dispositifs de cogestion du PGFTR dans la forêt classée de TTK.

1.2- Stratégies et dispositifs de cogestion du PGFTR dans la forêt classée de TTK

Le Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (PGFTR) fonde sa stratégie de cogestion sur l'implication et la responsabilisation des populations riveraines, des collectivités décentralisées et des autres acteurs du secteur privé dans la gestion rationnelle et soutenue des ressources forestières. Pour une cogestion efficace, la forêt classée de TTK a été subdivisée en quatre (04) Unités d'Aménagements (UA). Il s'agit des UA de Kokoro, de Kilibo, de Toui et de Papané. On y compte sept (7) Marchés Ruraux de Bois (MRB) animés par les communautés et communes, co-gestionnaires de la forêt classée de TTK. Il s'agit des MRB de Kilibo-Gare, Toui-Gare, Yaoui, Agboro-Kombon, Malété, Ekpa et de Papané. C'est dans le cadre de ces marchés que s'assurent désormais l'exploitation et la commercialisation de bois et charbon de bois.

Le cadre institutionnel dans lequel évoluent les différents acteurs impliqués dans la cogestion de la forêt classée de TTK tient compte du contexte de la décentralisation. Il est axé essentiellement sur trois niveaux de responsabilité à savoir : OVGf, CGUA et CCUA. Dans ce schéma de gestion, tous les acteurs (au niveau des villages, arrondissements, Communes) ont été organisés en structures dans un esprit de cogestion durable de la forêt classée de TTK. C'est cette cogestion qui consacrerait la participation effective des populations riveraines à la protection et la gestion efficace des ressources forestières. Ces différentes structures se partagent les responsabilités d'organisation des usagers de la forêt et des communautés locales, de mise en œuvre des dispositions du PAPF, de suivi évaluation et de contrôle. Les rôles de l'Administration Forestière sont essentiellement tenus par la Cellule Technique d'Aménagement de la Forêt (CTAF).

Les différentes activités d'aménagement et de conservation sont déclinées dans le plan de gestion dont les principes et mécanismes d'élaboration sont clairement décrits par le PAPF de TTK.

On constate, à cet effet, que l'appui souhaité par le PGFTR aux acteurs riverains dans le cadre de la cogestion de la forêt classée de TTK est du type institutionnel et organisationnel direct.⁵³

Le PGFTR, composante forestière du Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PARP) permettrait ainsi d'assurer un cadre institutionnel durable de gestion participative et des ressources forestières de TTK.

Cependant, en dépit des différents dispositifs techniques de cogestion élégamment tracés par le PAPF et mis en œuvre dans la forêt classée de TTK, le PGFTR n'a pas échappé aux effets pervers des après-projets souvent mal maîtrisés et très préjudiciables pour les acquis des projets. Ce constat nous amène à jeter un regard sur la situation actuelle de cette forêt classée et les différentes activités économiques qui s'y mènent.

2- ÉTAT ACTUEL ET PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES AU CŒUR DE LA FORÊT CLASSE DE TTK

2.1- État actuel de la forêt classée de TTK

La vision première du PGFTR est de concilier la protection des espèces floristiques et fauniques de la forêt classée de TTK avec la réduction de la pauvreté des acteurs riverains. Pour gagner ce pari, il était nécessaire de favoriser la création de nouvelles activités génératrices de revenu. Une telle

⁵³Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Tchaourou et de Toui-Kilibo 2010 – 2019, op., cit., pp. 44-48.

approche pourrait inciter les acteurs riverains à participer efficacement à la gestion de cette forêt en s'appropriant le projet. C'est ainsi que le PGFTR a doté les populations riveraines d'importants moyens et techniques d'exploitation forestière.

Pourtant, malgré les différentes mesures incitatives pour une cogestion durable, la forêt classée de TTK se trouve plongée dans un état de destruction très avancée au point de ressembler aujourd'hui à une zone de ruine écologique. Les photos N°1, N°2 et N°3 illustrent parfaitement cet état actuel du massif forestier de TTK. Longeant le corridor réservé aux transhumants dans la direction nord-sud, de l'UA de Kokoro à l'UA de Papané en passant par celles de Kilibo et de Toui, la forêt classée de TTK, à l'exception de quelques touffes éparses, présente un triste décor de forêt cramée.



Photo N°1 : Image actuelle du couvert végétal de la F-C de TTK dans l'UA de Kilibo
Cette image souligne les impacts réels des activités de production du charbon de bois sur la FC-TTK.



Photo N°2: Image actuelle de la végétation de FC-TTK dans l'UA de Kokoro



Photo N°3: Image actuelle de la végétation de la FC-TTK dans l'UA de Toui

Ces différentes photos montrent les conséquences des activités conjointes de l'agriculture itinérante sur brûlis et de la production incontrôlée du charbon de bois.

Clichés : Djiguin (N.), Avril 2015

Cet état actuel de la forêt classée de TTK ne s'éloigne pas assez des observations faites par Chevalier (1922) sur les forêts de Madagascar comme le précise l'encadré N°2 ci-dessous.

Encadré N°1 : Observations analogues à l'état actuel de la forêt classée de TTK

« Dans les vastes territoires que nous avons parcourus au cours de nos explorations, nous avons constaté fréquemment des dégradations analogues de la végétation. Elles ont pour cause l'exploitation barbare de la forêt, les incendies de savanes et le nomadisme de populations pastorales et, par-dessus tout, le procédé agricole primitif qui consiste à établir des cultures à travers la forêt, et à laisser ensuite le terrain défriché en jachère pendant une longue période (...) Une dénudation absolue semblable à celle des plateaux de l'Imerina et du Betsileo s'observe dans la moyenne et dans la haute région de Tonkin, sur les plateaux de Fouta-Djalon... [Cette dénudation] a partout les mêmes causes, et partout les mêmes effets en sont la conséquence. Les remèdes à appliquer sont aussi partout les mêmes... »

Source : Chevalier (A.)¹, *La végétation à Madagascar*, Annales de Géographie, N°174, 1922, p. 482-183.

et une exploitation abusive et trop mercantiliste des ressources de cette forêt. L'ampleur des différentes activités économiques, qui s'y exercent, témoigne de la gravité des pressions anthropiques faites sur ce joyau écologique.

2.2- Les principales activités économiques occasionnant un tel état de délabrement

Les activités économiques qui seront évoquées dans cette rubrique concernent essentiellement celles qui constituent une menace pour la cogestion durable de la forêt classée de TTK. Au nombre de celles-ci, on distingue : la production du bois d'œuvre, la production du bois énergie, l'agriculture itinérante sur brûlis et le pâturage.

2.2.1- La production du bois d'œuvre

Du PGRN au PGFTR en passant par le PGTRN, la production du bois d'œuvre est l'une des activités qui participent de la forte destruction de la forêt classée de TTK. Il faut constater que jadis cette activité ne faisait pas partie du lot quotidien des populations riveraines. Mais dans le but de faire bénéficier de la production forestière à ces populations en vue de réduire la pauvreté rurale, cette nouvelle activité génératrice de revenu a été introduite dans les zones riveraines de la forêt classée de TTK. Démarrée depuis le PGRN, elle est fortement entretenue par tous les programmes qui lui ont succédé jusqu'à ce jour. Les tentatives pour regrouper les données afin d'établir une statistique approximative de la production des bois d'œuvre (sur une période de 2010 à 2014) dans cette forêt classée ont été vaines. Tous les responsables susceptibles d'aider à obtenir ces données ont déclaré qu'il n'existait pas d'archives en la matière. Parce que cette activité aurait été déjà interdite par l'administration forestière.

Malgré cette interdiction, la production de madriers reste encore vivace dans la forêt classée de TTK sous prétexte que ces bois proviennent des forêts nigérianes. Les bois d'œuvre continuent de joncher les dépôts et les abords de voies dans la quasi-totalité des villages riverains de la forêt de TTK. Les images N°4 et N°5 illustrent parfaitement cette situation.



Photo N°4 : Entrepôt de madriers à la gare ferroviaire de Toui



Photo N° 5 : Entrepôt de madriers à la gare ferroviaire de Kilibo

Clichés : Djiguin (N.), Avril 2015

Des personnes usent de tous les moyens : financiers, relationnels et autres pour contourner toutes les règles du jeu. Selon les prescriptions des services forestiers et du PAPF, l'exploitation, par exemple, des bois d'œuvre dans la forêt classée est subordonnée à l'usage des scies de long. Pourtant, une fois dans cette forêt, des exploitants font usage des tronçonneuses, dépassant ainsi la marge de manœuvre qui leur est conférée. Ceci avec la complicité de certains responsables susceptibles de veiller à la protection et à une exploitation judicieuse de ce joyau écologique. Une telle attitude met en doute la ferme volonté de l'administration forestière et des populations riveraines à cogérer de façon durable la forêt classée de TTK. L'exploitation du charbon de bois s'ajoute à ce tableau déjà sombre.

2.2.2- La production du charbon de bois

La production du charbon de bois est encore l'une des importantes activités qui déciment exponentiellement la forêt classée de TTK. La principale technique de cette production est basée sur la conception des fours incandescents à l'intérieur desquels se trouvent des fagots de bois soigneusement rangés. Le charbon de bois devrait être fabriqué à base des bois morts issus de l'agriculture itinérante sur brûlis. Mais les exploitants fabricants du charbon coupent et bois morts et arbres et arbustes qu'ils utilisent dans la fabrication de leur produit. Les images N°6, N°7, N°8, N°9 et N°10 témoignent de l'ampleur des dégâts causés par la production du charbon de bois au cœur de la forêt classée de TTK.



Photo N°6 : Un four de charbon de bois au cœur de FC-TTK, UA de Kokoro



Photo N°7 : Des piles de bois apprêtés pour être carbonisés au cœur de FC-TTK, UA de Kilibo



Photo N°8 : Un producteur de charbon en pleine activité au cœur de la FC-TTK à Malété



Photo N°9 : Un dépôt de sacs charbon à Kilibo-Gare

On peut constater un producteur de charbon de bois en pleine activité de récolte. Une fois mis en sacs, ces charbons de bois sont souvent entreposés dans les MRB, des gares ferroviaires riveraines et / ou routières pour être convoyés vers les différentes villes où ils sont destinés à la vente.



Photo N°10 : Activité d'ensachage du charbon de bois par les femmes au MRB de Papané
 Cette image montre à quel point la production du charbon de bois est une activité attractive pour la gence féminine dans les villages riverains de la FC-TTK.

Clichés : Djiguin (N.), Avril 2015

Voilà résumé en images les activités de production du charbon de bois dans la forêt classée de TTK. Cette activité est la plus intense et la plus attractive dans les villages riverains comme le confirme une de nos enquêtées à Papané. *“C’est l’activité de charbon de bois qui constitue actuellement pour nous la principale source de revenu. Grâce à cette activité, nous arrivons à rembourser rapidement l’argent de microcrédit que le gouvernement nous prête et à envoyer nos enfants à l’école“*. C’est bien la preuve que la production du charbon de bois est une activité génératrice de revenu qui nourrit des populations riveraines

de la forêt classée de TTK. De ce point de vue, le PGFTR pourrait se targuer d'avoir atteint un de ces objectifs, à savoir : réduire la pauvreté rurale. L'atteinte de cet objectif serait encore plus satisfaisante si l'activité de charbon de bois telle que menée aujourd'hui ne menaçait pas de disparition la forêt classée de TTK. Cette menace est d'autant réelle que certains exploitants exerçant dans cette forêt n'ont ni l'autorisation de l'administration forestière ni du comité villageois de gestion de la forêt. Ils opèrent pour la plupart dans l'illégalité.

En plus de tous ces déboires, la période de soudure devient la période phare de production de charbon de bois. Les paysans et autres acteurs riverains envahissent la forêt classée de TTK où ils produisent du charbon pour subvenir à leurs besoins élémentaires avant la reprise des travaux champêtres très dépendants des aléas climatiques. Pour cette catégorie d'acteurs, la production du charbon de bois est perçue comme un pis-aller dans la cogestion de la forêt classée de TTK.

Nous aborderons, à la suite de cette rubrique, les activités agricoles et de transhumance dans cette forêt classée.

2.2.3- Les activités agricoles et la transhumance dans la forêt classée de TTK

Les travaux agricoles occupent une part non moins importante des activités qui se pratiquent au cœur de la forêt classée de TTK. Cette agriculture se nourrit des pratiques et techniques séculaires. Elle demeure une agriculture itinérante sur brûlis. Ainsi, à force d'emblaver de nouvel espace tous les ans, les paysans riverains de la forêt classée de TTK finissent par dépasser les limites des terres cultivables prévues par le PAPF. Les principales activités agricoles qui s'exercent au sein de cette forêt sont les cultures de tubercules d'igname et du coton. La culture de l'igname, comme l'indique la photo N°11, à l'image de celle du coton d'ailleurs, exige de nouvelles emblavures à chaque saison. C'est

aussi une culture qui ne supporte pas les ombrages. Pour cela, les paysans sont obligés de tuer tous les arbres et arbustes se trouvant sur les emblavures de ces cultures d'igname et de coton.



Photo N°11 : un champ d'igname au sein de la FC de TTK, UA de Papané

Cliché : Djiguin (N.), Avril 2015

Dans toutes les Unités d'Aménagement de la forêt classée de TTK et sans exception aucune, on constate une occupation anarchique du sol due à l'agriculture itinérante sur brûlis. Une telle situation est, pour la plupart, le fait de colons agricoles venus du septentrion, en majorité. Pourtant la loi portant régime foncier au Bénin précise bien les droits dans le domaine classé comme l'indique l'encadré N°2.

Encadré N°2: Droits d'usage portant sur le sol forestier dans le domaine classé⁵⁴

Le domaine classé est exempt de tout droit d'usage portant sur le sol forestier. Tout défrichement y est interdit.

Toutefois, ce défrichement peut être spécialement autorisé par l'Administration Forestière sur des terrains destinés à être enrichis en essences forestières ou dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement forestier. Cette autorisation est temporaire et les défrichements devront être exécutés de façon rationnelle sous le contrôle de l'Administration Forestière.

Source : Plan Forestier National du Bénin.

Pourtant, les défrichements anarchiques et sans limites s'effectuent sans inquiétude dans la forêt classée de TTK sous le regard indifférent des agents de l'Administration forestière. De nombreuses populations venues d'horizons divers prennent d'assaut la forêt classée de TTK pour y développer des activités. Ces riverains développent des activités conformément à leur propre logique d'exploitation ignorant de ce fait la spécificité de cet espace forestier. Le choix des activités et des cultures agricoles émane de leur seul vouloir. Malheureusement la plupart des cultures qu'ils choisissent sont assez gourmandes en espace. Il s'agit de la culture du coton et de l'igname. On constate ainsi qu'à l'image des forêts classées évoquées en Côte d'Ivoire par Amani Yao (2009)⁵⁵, l'une des faiblesses de la cogestion est l'expansibilité de l'occupation foncière dans la forêt classée de TTK. Une telle situation découle

⁵⁴ Loi n°93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin, 1993, P.4

⁵⁵ Amani Yao (C.), *Logiques des Infiltrations Paysannes dans les Forêts Classées en Côte d'Ivoire*, Institut des Sciences Anthropologiques de développement, Université de Cocody, European Journal of Scientific Research, Vol. 66 N°1, 2009, pp. 143-152.

de son caractère ouvert à toute sorte d'activités agricoles et à une accessibilité incontrôlée.

Cette réalité est assez préoccupante dans la mesure où l'agriculture itinérante sur brûlis, dans son élan fou, épargne très peu d'espaces végétales sur son passage. Pourtant, ces activités agricoles sont soutenues en sourdine par des chefs traditionnels qui se réclament propriétaires terriens. Auprès de chaque occupant allochtone, ces chefs perçoivent des redevances d'occupation foncière en nature ou en espèce. Cette pratique trouve son essence dans la coutume qui veut que les propriétaires terriens (dont le chef de terre en premier) reçoivent des contreparties de la part des occupants de leurs terres. Voilà comment des acteurs puisent dans le construit culturel et social pour gérer la coopération et les interdépendances dans la cogestion de la forêt classée de TTK. Cette situation pourrait être comprise comme des *effets pervers* ou *effets contre-intuitifs* dans les affaires humaines. « Cet effet contre-intuitif peut être analysé aussi comme *effet système* dans la mesure où il apparaît comme le produit d'un système, c'est-à-dire d'un ensemble constitué comme un champ structuré non neutre dont les différents éléments ont des conduites coordonnées et interdépendantes ». ⁵⁶

A cette situation calamiteuse d'occupation anarchique des terres, s'ajoute l'épineux problème de la transhumance. C'est un phénomène qui mine dangereusement la croissance des plants mis en terre et la survivance des arbres rescapés de la catastrophe écologique de la forêt classée de TTK. Les transhumants ne respectent pas les lignes tracées à cet effet par le PAPF de TTK. Ils envahissent la forêt classée au lieu d'utiliser le corridor réservé pour le passage des troupeaux.

⁵⁶Crozier (M.) & Friedberg (E.), *L'acteur et le système*, Paris, 3^{ème} Ed., « Points Essais », [(1977) 2014], p. 227.

Ces troupeaux marchent sur des jeunes plants mis en terre, dans leur passage, compromettant ainsi leur chance de survie. D'autres plants qui échappent aux écrasements sont systématiquement broutés à même le sol. Le reste d'arbres qui par miracle échappent aux affres des tronçonneuses voient leurs feuilles élaguées par les peulhs éleveurs pour nourrir leurs bêtes.

Or, tous ces comportements incommodes sont passibles de peines prévues dans le PAPF de TTK⁵⁷. Mais malheureusement aucune de ces dispositions légales ne sont utilisées pour régler les activités d'exploitation dans la forêt classée de TTK.

2.3- Autres facteurs de destruction de la forêt classée de TTK

2.3.1- Les feux de végétation

Les failles dans la surveillance occasionnent fréquemment des incendies dans la forêt classée de TTK. Cette forêt brûle presque tous les ans au grand dam des jeunes plants mis en terre, sans que les riverains n'en soient affectés. De telles réactions puisent leurs justifications, en partie, dans des sentiments de frustration créés par la formation marginale des structures villageoises de cogestion.

Les feux de végétation sont souvent causés par les peulhs transhumants et aussi par des braconniers inconséquents. Mais dans la forêt classée de TTK, les incendies de forêt sont très souvent générés par des actes de sabotage. C'est le fait des certains chasseurs de nuit qui profitent de l'obscurité et du faible niveau de surveillance pour commettre leurs forfaits contre ladite forêt classée. Ces chasseurs estiment que c'est la propriété de l'Etat par conséquent "*on doit profiter de cette forêt classée comme les autres personnes qui y fabriquent du*

⁵⁷ Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Tchaourou et de Toui-Kilibo 2010 – 2019, Août 2010, pp 62-66.

charbon de bois ou des madriers". Le fond de ce problème est que les chasseurs ne se sentent pas concernés par la cogestion de la forêt classée de TTK. Ils disent qu'ils ne sont associés à aucun niveau de cogestion. Les responsables de gestion de la forêt classée "*pensent que les chasseurs ne sont rien. Mais on peut leur prouver qu'ils ne connaissent pas la forêt mieux que les chasseurs*", a confié un chasseur du village de Malété. Ces faits vont jusqu'aux combines avec des scieurs. Certains chasseurs, connaissant bien la forêt, servent de guides aux scieurs à qui ils tracent des itinéraires menant aux grands arbres utiles à la fabrication des madriers. Ceci moyennant des redevances en espèces sonnantes et trébuchantes. On peut saisir, à partir de ces actes de sabotage perpétrés contre la forêt classée de TTK, des stratégies de contestation d'un ordre de gestion imposé par le PGFTR.

Autant souligner que les stratégies développées par ces acteurs découlent de ce contexte défectueux de suivi par les services de l'administration forestière. Cet aspect de la question s'observe dans l'implantation des riverains au cœur de la forêt classée de TTK.

2.3.2- Les implantations humaines au cœur de la forêt classée de TTK

Les implantations humaines constituent un autre facteur qui menace dangereusement la durabilité des écosystèmes de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo. L'accès libertaire à la forêt classée de TTK sans éventualités d'application des textes en vigueur de la part des agents de l'administration forestière se prolonge bien dans la conduite des activités des acteurs riverains. Chaque acteur tente de maximiser les acquis de son accession à cette forêt. On constate ainsi que l'afflux des populations vers la forêt classée de TTK est basé concomitamment sur les différentes activités économiques qui y sont menées et l'inexistence d'un système efficace de surveillance. « L'esprit général de la

gestion des milieux naturels (réserves, forêt classées) recommande une évaluation estimée de l'accès et, en conséquence une régulation des activités sur des périodes données. Cette attitude s'inscrit dans la perspective de minimiser fortement l'empiètement sur les possibilités régénératives desdits milieux »⁵⁸. L'occupation des espaces dans la forêt classée de TTK ne s'inscrit pas dans ce registre au regard de l'anarchie qui y règne. Les dispositifs de cogestion, dans la mise en œuvre, semblent offrir chaque point de la surface de la forêt classée de TTK comme un point d'accès possible aux populations riveraines. Profitant des failles dans les systèmes de contrôle et de réglementation, les populations définissent elles-mêmes leurs propres stratégies d'implantation dans cette forêt. Ce milieu écologique accueille de multiples réseaux d'acteurs en fonction des objectifs d'exploitation visée. Ainsi, chaque groupe d'acteurs (agriculteurs, chasseurs, scieurs, fabricants de charbon de bois et de bois d'œuvre, etc.) commence son installation à partir de petits campements. Ces campements ont évolué progressivement pour se transformer en hameaux en fonction de l'ampleur des activités. Cette option d'habitat évolutif répond aux besoins de proximité et de sécurité. La vie en agglomération exposerait moins ces populations à l'isolement et à la vulnérabilité aux cambriolages et braquages de tout genre après la vente des produits en pleine forêt. Voilà comment des acteurs qui sont partis avec des objectifs divergents se retrouvent ensemble autour de causes communes, celles de s'organiser pour tirer le maximum de profits et protéger leurs acquis de toute agression.

Ces agglomérations qui paraissaient temporaires, au cœur de la forêt classée de TTK, sont devenues définitives avec la sédentarisation des différents acteurs. Ce fait est d'autant réel que plusieurs hameaux au sein de cette forêt classée bénéficient du statut de village administratif actuellement. C'est le cas par

⁵⁸ Amani Yao (C.), op., cit., P. 146

exemple dans l'arrondissement de Kilibo de : Olouni-N'gbé, Suru-Léré et Owolafè qui sont érigés en villages administratifs⁵⁹. Dans ce contexte, la forêt classée de TTK, en dehors des emblavures champêtres, se verra amputer d'une bonne partie de sa superficie pour accueillir des infrastructures sociocommunitaires qui consacrent ces implantations humaines.

A tous ces facteurs s'ajoute le retard observé dans les travaux de reboisement dans la forêt classée de TTK. Une situation due à manque de diligence de l'administration forestière à mettre à la disposition des CGUA à temps les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

⁵⁹Certains de ces hameaux, au cœur de la forêt classée de TTK, sont érigés en villages administratifs par la loi N° 2013-05 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités locales administratives en République du Bénin, 2013.

CHAPITRE IV : LA COGESTION DE LA FORÊT CLASSEE DE TCHAOUROU-TOUI-KILIBO (TTK) EN QUESTION

Ce chapitre porte sur les conditions d'émergence des structures villageoises de cogestion, les logiques et perceptions faites de la protection de la forêt classée et des actions du programme. Cette partie aborde également les enjeux pécuniaires, les différents jeux d'acteurs et pose le diagnostic des savoirs et savoir-faire des riverains pour une cogestion durable de la forêt classée de TTK.

1- EMERGENCE DES STRUCTURES VILLAGEOISES DE COGESTION : CONDITIONS, REPRESENTATIONS FAITES DES ACTIVITES ET PROTECTION DE LA FORÊT CLASSEE DE TTK

1.1- Conditions d'émergence des structures de cogestion de la forêt classée de TTK

L'idée que le PGFTR serait un programme émanant de l'éveil profond des consciences populaires suite à une analyse des problèmes environnementaux auxquels font face les acteurs riverains de la forêt classée de TTK est ici sujette à caution. En effet, à la lumière de nos enquêtes, les structures villageoises qui existent ont été suscitées et motivées par les responsables du PGFTR. A l'image des groupements féminins dénoncés par Albert (1993), la création de ces structures de cogestion de la forêt classée de TTK repose sur des incitations extérieures au niveau politique et de l'encadrement. Aucune des structures n'existe en tant que solution aux problèmes ou objectifs identifiés et analysés a priori par les populations riveraines elles-mêmes.

Certes, au commencement du programme des prises de contact pour recueillir l'avis des populations ont été effectuées par l'administration forestière. Mais elles n'ont pas servi dans la mise en œuvre du programme.

Parlant aussi de la formation et de l'installation des structures villageoises de cogestion, les populations estiment que des gens choisis pour les animer ne sont pas représentatifs dans les villages riverains. Ces aspects de la situation sont soulignés dans les propos des chefs traditionnels des villages de Malété et de Yaoui comme l'indique l'encadré N°3.

Encadré N°3 : Discours des chefs traditionnels de Malété et de Yaoui sur l'organisation structurelle de la cogestion de la FC-TTK

les responsables de l'administration forestière sont venus nous voir. Ils nous ont demandé les méthodes traditionnelles que nos parents utilisaient pour protéger les forêts et comment on souhaiterait gérer la forêt classée avec les agents forestiers qui sont les représentants de l'Etat. Malheureusement à la mise en œuvre du programme, aucune de nos propositions n'a été prise en compte. Les structures de cogestion de la forêt devraient unir toutes les populations autour de la gestion de cette forêt classée. Mais c'est plutôt par de parodies d'assemblées composées de groupuscules d'individus de peu d'importance dans les communautés que ces structures ont été fabriquées.

si on permettait en réalité à chaque communauté villageoise d'étoffer elle-même ses propres structures de cogestion de cette forêt classée, il y a des individus qui y sont aujourd'hui et qu'on n'accepterait pas, à cause des mauvaises réputations dont ils jouissent dans la communauté.

Source : Résultats d'enquête de terrain

C'est l'une des preuves qui montrent le caractère biaisé des actions du PGFTR dans la cogestion de la forêt classée de TTK.

Des propos similaires ont été enregistrés dans la quasi-totalité des villages où se sont déroulées nos enquêtes. C'est le constat que des acteurs riverains restent

mitigés quant à l'appropriation de la cogestion et la protection de la forêt classée de TTK.

Or, les structures d'arrondissement et communales s'inspirent fortement des structures de base que sont les CVGF. En effet, il est important de constater que dans toutes les zones riveraines de la forêt classée de TTK, les groupements de base mis en place par le PGFTR sont identiques au point de vue organisationnel et structurel. L'élément de base, à partir duquel naissent les autres structures, est le Conseil Villageois de Gestion des Forêts (CVGF). Ce conseil, composé en moyenne de 25 membres, est supposé être élu au terme d'une assemblée générale du village. Mais dans les faits, au regard des confidences de nos enquêtés, y compris certains membres de ces conseils, la plupart des conseils n'ont pas été mis sur pied après une assemblée générale dans chaque village. La plupart des membres ont été désignés par affinité compte tenu des relations de parenté et surtout d'obédience politique. Cette démarche organisationnelle justifie le désintérêt de plusieurs acteurs stratégiques quant à la cogestion durable de la forêt classée de TTK, dans de nombreux villages riverains. C'est malheureusement sur la base de cet imbroglio organisationnel que vont naître les autres structures au niveau des arrondissements et des communes.

Cette mise en place des structures villageoises de cogestion a donné lieu à des séries de formations et d'encadrements des populations aux techniques d'exploitation forestière. Déjà en 1996, concomitamment à l'adoption du premier Plan d'Aménagement Participatif des Forêts (PAPF) de la forêt classée de TTK, les populations ont été formées aux techniques de sciage de long, à la scie mobile, à la production de bois d'œuvre et du charbon de bois. Ces mêmes activités sont toujours maintenues et entretenues actuellement par le PGFTR.

Pourtant, depuis cette période jusqu'aujourd'hui, les activités de reboisement ne comblent pas combler les attentes quant à la survie des plants mis en terre et par ricochet à la régénération de cette forêt. Cette situation générale liée à une organisation décadente des communautés à la base et à une initiation précoce et hâtive aux techniques d'exploitation forestière ne sont pas restées sans déboires sur la cogestion de la forêt classée de TTK.

La combinaison de tous ces éléments influence les logiques et perceptions qu'ont les acteurs riverains de la mise en synergie des efforts pour une cogestion durable de cette forêt classée. Dans la mesure où les perceptions construites par les populations riveraines du terme « aménagement forestier » ne correspondent pas aux contenus des discours de sensibilisation et d'information qui leur sont délivrés par les différents agents travaillant à la mise en œuvre des projets d'aménagement forestier.

1.2- Enjeux pécuniaires et perceptions du PGFTR par les acteurs riverains

La mise en place et l'activation des structures villageoises de cogestion par le PGFTR au niveau de chaque Unité d'Aménagement apparaissent comme une berlué. Les motivations réelles qui sous-tendent l'adhésion des populations aux activités du PGFTR ne sont pas liées à une quelconque cogestion en tant que processus d'appropriation de techniques modernes d'exploitation forestière, de responsabilisation des populations et de réduction de la pauvreté rurale. Ces motivations sont plutôt arrimées à d'autres aspects, plus subtils et non techniques, très peu soupçonnés par des experts et autres « *penseurs* » de développement. Il s'agit, entre autres, de la perception monétariste et celle du contrôle des espaces de pouvoir que les riverains ont très souvent des programmes de développement.

En effet, pour les populations, le PGFTR ressemble à une manne tombée du ciel et dont il faut profiter à tout prix.

Encadré N°4 : Perceptions du PGFTR par des populations

Ce n'est pas nous qui allons chercher les responsables des projets. Ce sont eux-mêmes qui viennent nous proposer leurs aides. Et à chaque activité de ces projets on perçoit de l'argent. C'est bien ce que nous trouvons de très attractif dans les différents projets qu'ils nous apportent. Lorsqu'un projet ne permet pas de gagner de l'argent à court terme, il ne saurait intéresser les villageois. C'est la seule chose qu'ils pensent y gagner.

Source : Résultats d'enquête de terrain, propos du Président de l'UA de Toui

C'est le signe que les populations riveraines ne considèrent pas la protection et la gestion rationnelle de la forêt classée de TTK comme leur propre chose. Une telle perception transparaît dans les attitudes par le fait que les populations s'intéressent davantage aux activités selon que ces dernières offrent des possibilités de gagner plus facilement d'argent. C'est le cas par exemple des activités de production du charbon de bois et de la fabrication du bois d'œuvre.

Par ailleurs, les injonctions des autorités locales se font ressentir et constituent des tendances lourdes dans la gestion des structures de cogestion de la forêt classée de TTK. Chaque élu local cherche à contrôler ces arènes (structures de cogestion) pour son propre faire-valoir politique et financier. Selon des confidences de plusieurs de nos enquêtés, *“Les élus locaux abusent souvent de leur autorité pour changer les membres qui ne leur sont pas favorables dans les structures de cogestion. Ils positionnent leurs militants à la tête de ces structures à cause des avantages pécuniaires qui s'y trouvent”*. C'est le cas des remaniements opérés au niveau des Unités d'Aménagement de Kokoro et de

Kilibo, en violation des textes qui régissent le fonctionnement des aménagements. Une des autorités locales de l'arrondissement de Kilibo reconnaît cette réalité en ces termes : *‘pour être bien vu par ses partisans, c'est politiquement normal de placer des gens qui m'aident à contrôler et gérer le pouvoir à des positions où ils peuvent trouver leur compte pour m'appuyer davantage'*. C'est là un des enjeux autour desquels s'entremêlent et s'entrechoquent des logiques et perceptions de cogestion de la forêt classée de TTK.

Les données suivantes, quoi que partielles, nous renseignent sur les enjeux monétaristes en présence. Au niveau des Marchés Ruraux de Bois (MRB), les prélèvements sont effectués sur chaque sac de charbon vendu suivant les quotas ci-après :

*100 FFCFA pour les chefs traditionnels (Chef de terre et ses conseillers) du village ;

*100 FCFA pour les responsables des UA ;

*235 FCFA pour le PGFTR (consigné sur un compte CLCAM et cosigné par trois personnes : un agent forestier ; un représentant des villageois et le Chef d'arrondissement de la zone riveraine concernée). Soit environ au total, une somme de 435 FCFA prélevée par sac de charbon vendu au niveau de chaque MRB.

Pour ce qui concerne ce prélèvement de 235 FCFA par sac de charbon, la clé de répartition retenue par le PGFTR est la suivante :

*50 % pour les Mairie destinés à la poursuite des opérations de reboisement et d'entretien des plants;

*30 % pour les populations riveraines (villages) destinés à la réalisation des infrastructures sociocommunautaires;

*20 % pour le trésor public.

Les statistiques glanées çà et là au niveau de ces MRB, en matière de la production et des recettes du charbon de bois sur les quatre dernières années par UA dans la forêt classée de TTK, ont permis de réaliser la figure N°3 ci-après :

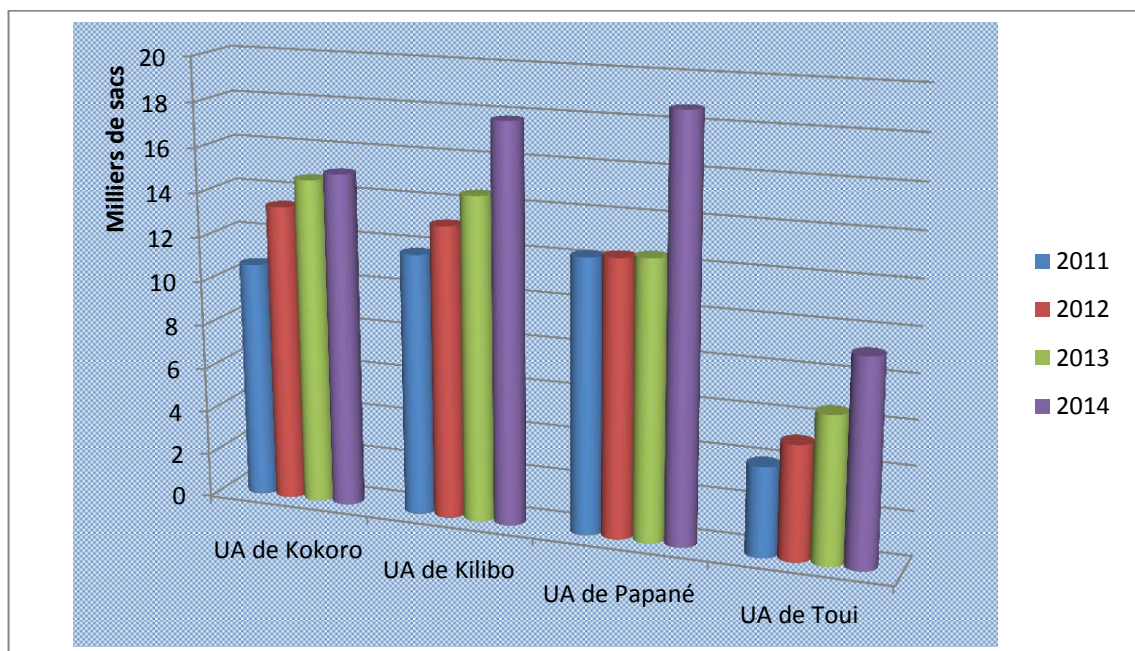


Figure 3 : Evolution de la production du charbon de bois de 2011 à 2014 au niveau des UA de la forêt classée de TTK

L'analyse de ces graphes permet de constater que la production du charbon de bois évolue de façon croissante au niveau de chaque UA de la forêt classée de TTK. De 2011 à 2014, elle est passée par an, de 10 676 sacs à 15 050 sacs dans l'UA de Kokoro, de 11 775 sacs à 17 830 sacs dans l'UA de Kilibo, de 12 300 sacs à 18 750 sacs dans l'UA de Papané et de 4 028 sacs à 9 210 sacs dans l'UA de Toui. Cela confirme l'importance économique que les populations riveraines de la forêt classée de TTK accordent de plus en plus à la production du charbon de bois.

Suivant les informations recueillies sur le terrain, on avait chiffrés à 435 FCFA les prélèvements effectués sur chaque sac de charbon vendu au niveau de chaque MRB. Ces recettes ressassées par UA ont permis de concevoir la figure N°4 ci-dessous.

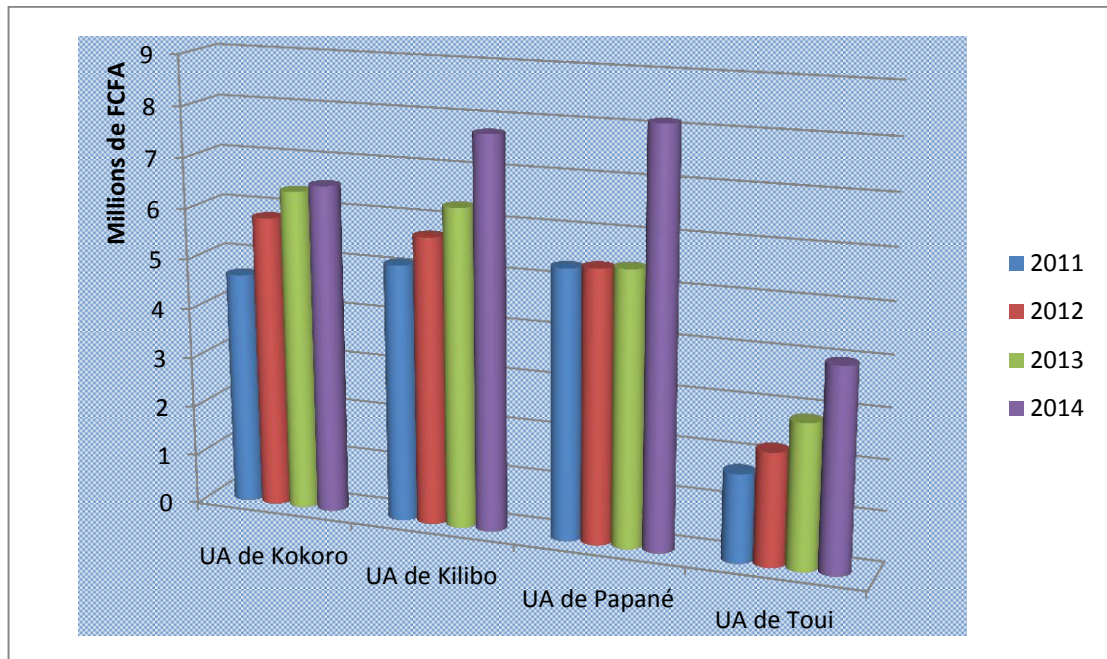


Figure 4 : Evolution des recettes issues de la vente du charbon de bois de 2011 à 2014 au niveau des UA de la forêt classée de TTK

Source : Réalisés à partir des données issues des archives des CGUA

On constate, à la lecture du tableau n°5 et des graphes n°2, que les recettes de la vente du charbon de bois vont crescendo. Le cumule des recettes effectuées au niveau des UA de la forêt classée de TTK sur la période de 2011-2014, soit une période de quatre années d'exercice, est de 83 551 755 FCFA.

Si on pose M = moyenne de recette par an au niveau des quatre (4) Unités d'Aménagement de la forêt classée de TTK, on a : $M = 83\,551\,755 \text{ FCFA} : 4 \text{ ans} = 20\,887\,938,75 \text{ FCFA}$.

Si on pose m = moyenne des recettes par an au niveau de chaque UA de la forêt classée de TTK, on aura : 20 887 938,75 FCFA.

Cependant, on peut minimiser cette moyenne de recettes au regard des dépenses multiples à consentir dans l'achat des plants et leur entretien dans le cadre des activités de reboisement. Mais une telle somme au milieu des populations pauvres est largement suffisante pour engendrer des clivages et des stratégies d'accaparement comme on le constate dans la cogestion de la forêt classée de TTK.

Par ailleurs, il est important de constater que cette statistique n'est pas exhaustive. Elle est loin de fournir toutes les informations sur les ventes des produits forestiers opérées dans la forêt classée de TTK. C'est grâce à cet effort de vouloir rassembler des données pour justifier cette statistique que nous avons compris l'opacité qui participe de la gestion au niveau des structures de cogestion de cette forêt classée. Il n'existe d'archives fiables, ni au niveau des structures de base, ni au niveau de celles d'arrondissements, ni au niveau de celles des communes et de l'administration forestière, qui élucident les transactions forestières dans la forêt classée de TTK. Chaque acteur, chaque structure s'associe avec d'autres formelles ou informelles dans la logique de tirer grand profit de la cogestion de cette forêt pour ses seuls et uniques avantages. On saisit donc qu'à l'image des groupements villageois paysans, dénoncés par Tossou (1993)⁶⁰, les structures de cogestion constituent un

⁶⁰Tossou (C.R.), « Le Groupement Villageois : un cadre de participation communautaire au développement ou un instrument de réalisation d'intérêts individuels et conflictuels », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 5 | 1993, URL : <http://apad.revues.org>

instrument de réalisation d'intérêts individuels et souvent conflictuels. Dans la stratégie de coopération des acteurs, nous avons déterminé quatre niveaux d'interdépendance stratégique qui fondent le jeu d'acteurs dans la cogestion de la forêt classée de TTK, comme le montre le tableau N°4.

Tableau N°4 : Niveaux de coopération d'interdépendance stratégique entre acteurs

Acteurs 1 (Contrôlent au moins une zone d'incertitude)	Acteurs 2 (Cherchent les fonctions des acteurs 1)	Stratégies (Marchandages et négociations)	Pesanteurs sur la cogestion de FC-TTK (Contraintes à la cogestion)
Chefs de terre et ses conseillers	Agriculteurs (colons agricoles)	-Négociations et marchandages suivant les règles de la tradition	-Autorisation d'accès libertaire à des terres et intensification d'activités agricoles sur brûlis touchant le cœur de la forêt classée de TTK -Installations humaines anarchiques
Elus locaux	Membres des structures de cogestion	-Positionnement des partisans politiques au détriment du reste des acteurs	-Contrôle des structures de cogestion à des fins politiciennes, -Gestion floue des revenus issus des MRB
Agents forestiers	Exploitants forestiers (madrriers et charbon de bois)	-Négociations, arrangements et marchandages de tout genre	-Offres de protection pour le contournement des règles et lois
Chasseurs	Scieurs	-Identification de grands arbres au cours de la chasse -Guidance des scieurs à travers la FC-TTK moyennant l'argent	-coupe abusive des arbres pour la fabrication de madriers

Source : Réalisé à partir des données issues de nos investigations

On saisit dès lors les pesanteurs avec lesquelles la cogestion de la forêt classée de TTK s'effectue dans les différentes localités riveraines. Chaque niveau de gestion devient ce que Crozier et Friedberg (1977) appellent « *des zones d'incertitude* » que chaque acteur, à travers des jeux et négociations, cherche à contrôler. Ceci au détriment de la sécurité et de la protection de la forêt classée de TTK.

1.3- La question de la protection de la forêt classée de TTK

La question de la protection des ressources forestières se pose avec acuité dans la forêt classée de TTK au point où elle ressemble aujourd'hui à un espace de non droit. On note dans ce sanctuaire écologique supposé, une occupation anarchique des terres, des installations humaines envahissantes, une exploitation forestière abusive, etc. Cette situation a engendré une dégradation avancée de cette forêt avec pour corollaire la disparition, voire par érosion génétique, des espèces végétales et fauniques qui peuplaient et enrichissaient jadis la diversité biologique de ce milieu. Pourtant, l'administration forestière est le bras séculier des forêts classées au Bénin et en particulier celle de TTK. En effet, conformément à l'arrêté N° 007/MEPN/DC/SGM/DGFRN/SA du 14 février 2007, la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) a pour mission d'assurer la gestion durable et rationnelle des ressources naturelles. A ce titre, elle est chargée de l'élaboration des stratégies et plans de protection contre toutes les formes de dégradation des écosystèmes forestiers et de leurs ressources naturelles.⁶¹ Mais l'administration forestière semble manquer à cette mission régaliennne dans le cadre de la cogestion de la forêt classée de TTK. Les agents forestiers qui étaient censés intervenir dans la zone n'ont pas joué

⁶¹Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Tchaourou et de Toui-Kilibo 2010 – 2019, op., cit., pp. 6-7

convenablement les rôles qui étaient les leurs. Plusieurs de nos enquêtés, mieux, les membres des CGUA des quatre Unités d'Aménagement de la forêt classée de TTK et des élus locaux des villages riverains dénoncent unanimement l'attitude des forestiers dans la cogestion de cette forêt classée comme le confirme l'encadré N°6.

Encadré N°5 : Dénonciation des pratiques ourdies par les agents forestiers dans la FC-TTK2.

Les forestiers qui devraient protéger la forêt classée, ce sont eux-mêmes qui se déguisent en exploitants forestiers. Ils fournissent des tronçonneuses aux scieurs qui fabriquent des madriers pour eux. Ces forestiers chargés de veiller sur la sécurité de cette forêt ne sont pas venus travailler, mais plutôt ils sont venus manger. Parce qu'on leur a signalé plusieurs cas de malversations avec à l'appui des saisies de matériels de travail des fraudeurs. Mais ils s'arrangent toujours pour les libérer et on retrouve les mêmes indélicats qui nous narguent dans la forêt classée. Les agents forestiers ne s'intéressent pas à la protection de la forêt classée de TTK parce qu'ils n'y trouvent plus leur compte. Nous ne sommes plus à l'ère des brimades où une simple incursion dans la forêt classée était synonyme d'arrestation et de payement de lourdes amendes.

Source : Résultats d'enquête de terrain

Voilà autant d'inadéquations avec les lignes directrices du PAPF qui fondent la cogestion de la forêt classée de TTK. Ces inadéquations constituent des pôles de dysfonctionnements qui créent de désordres dans le système de cogestion de cette forêt classée.

Or, l'organisation, qui fait défaut à la cogestion de la forêt classée de TTK, est pourtant une propriété importante de tout système. Cette absence d'organisation

sérieuse plonge la gestion durable de cette forêt dans une situation de haute entropie. L'administration forestière qui est le bras armé et l'aile protectrice de la forêt classée de TTK a manqué de rétroaction régulatrice visant à maintenir le fonctionnement dans certaines limites. Lorsqu'il y a infraction commise sur la forêt classée et qu'elle est saisie par les structures de cogestion, l'administration forestière devrait réagir en appliquant la loi à la mesure du forfait commis. Dans la loi de conservation des systèmes, c'est ce que Maldague (2004) spécifie par l'homéostasie qui « est l'ensemble des processus organiques qui agissent pour maintenir l'état stationnaire de l'organisme, dans sa morphologie et dans ses conditions intérieurs, en dépit des perturbations extérieures. »⁶² Ainsi, le fonctionnement, l'évolution et le dynamisme de la forêt classée de TTK resteraient dans une situation de basse entropie, c'est-à-dire une « stabilité dynamique ». Parce que le système de cogestion de la forêt pourrait continuer d'évoluer sans cesse malgré un grand nombre de flux générés par de multiples jeux d'intérêts.

2- VERS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE COGESTION DE LA FORÊT CLASSEE DE TTK

2.1- Cogestion comme une participation active des acteurs riverains

Le concept de cogestion, tel que vécu actuellement dans les campagnes africaines et spécifiquement celles béninoises, tire son essence de la légendaire tradition du communautarisme villageois. Cependant, ce communautarisme est mis à rudes épreuves dans le cadre de l'exécution du PGFTR pour une gestion écologiquement saine de la forêt classée de TTK. C'est pourquoi on convient avec Blundo (1994) lorsqu'il dit : « il serait simpliste de penser que les

⁶²Maldague (M.), ' Sciences du développement et analyse systémique', Bulletin de l'Académie Nationale des Sciences du Développement, Vol. 5, Kinshasa, décembre 2004, P.32

groupements sont des lieux de cohésion, seulement en vertu, des structures « modernes » des prétendues règles traditionnelles de la coopération et de la solidarité villageoise »⁶³. Il ne suffit simplement pas de constater l'existence des structures traditionnelles de coopération et de solidarité villageoise, il s'agit de les analyser et de saisir leur mode organisationnel et fonctionnel. C'est sans doute cet appel que Blundo (1994) semble lancer à l'endroit des " *penseurs de développement*" et spécifiquement de l'administration forestière dans la cogestion de cette forêt classée.

Certes, le partenariat, la concertation, le compromis et autres démarches consensuelles ont toujours caractérisé les sociétés traditionnelles à cause de leur sustentation à une solidarité mécanique. Le plus souvent, l'existence de l'individu est subordonnée à celle du groupe. Il devient alors impérieux de trouver chaque fois des compromis afin de maintenir la solidarité et la sécurité au sein de la communauté. Cette réalité sociologique résonne déjà dans la tentative de conception de la cogestion par les chefs chasseurs des villages riverains retenus dans le cadre de notre travail de recherche (voir encadré N°6).

⁶³Blundo (G.), le conflit dans « l'entente » : coopération et compétition dans les associations paysannes de Kounghou (Sénégal), In J-P Jacob & Ph. Lavigne Delville, (Sous la Direction de), Les Associations paysannes, Paris, Karthala, 1994, p. 100

Encadré N°6 : Perception de la cogestion par les chefs chasseurs des villages riverains

On pensait que la cogestion devrait être un compromis qui permet la mise en commun de nos savoirs et savoir-faire traditionnels avec les connaissances intellectuelles des agents forestiers pour une bonne gestion de la forêt classée. Mais les responsables forestiers pensent qu'on n'a pas une logique et qu'on ne peut rien apporter à la gestion de cette forêt. C'est pourquoi ils pensent pouvoir nous imposer ce qu'ils veulent qu'on fasse. Par le biais de la cogestion prônée par le PGFTR, on nous a trompés pour empoisonner nos forêts et les transformer de ce fait en espaces dénudés.

Source : Résultats d'enquête de terrain

Ces passages montrent bien l'écart qui existe entre la perception de cogestion par les riverains et le système de valeur et d'organisation du PGFTR, réduits simplement à la fabrication factice des structures de cogestion. C'est bien la preuve que ces milieux riverains ne sont ni neutres ni vierges, parce qu'ayant leur propre histoire et leur perception du monde. Nous convenons ainsi avec Olivier de Sardan (1995) lorsqu'il affirme que la « confrontation de logiques sociales variées autour des projets de développement constitue un phénomène social complexe, que les économistes, les agronomes ou les « décideurs » ont tendance à ignorer ». ⁶⁴ Cette réalité suscite l'impérieuse nécessité de trouver des points d'intersection entre les apports endogènes et ceux exogènes en vue d'une cogestion efficiente de la forêt classée de TTK. Une telle démarche impose aux responsables de l'administration forestière la lourde tâche d'identification des acteurs stratégiques, c'est-à-dire des directeurs de conscience collective. Il s'agit de véritables interlocuteurs avec lesquels un véritable partenariat peut être établi

⁶⁴ Olivier de Sardan (J-P), op., cit., P. 11

dans la cogestion de cette forêt classée : groupes de jeunes, des femmes, des hommes, des adeptes de culte, des chefs traditionnels et surtout des chasseurs. Ces derniers sont réputés pour leur maîtrise de l'univers des forêts. Aussi, influencent-ils fortement les négociations, les décisions et la gestion sécuritaire des communautés chez les nagot.

Tous ces atouts peuvent servir la cogestion efficace et la protection de la forêt classée de TTK.

2.2- La protection de la forêt classée de TTK vue sous l'angle des acteurs riverains

Le souci de la survie et de la sécurité a conduit à une certaine organisation des sociétés traditionnelles. Ces sociétés sont structurées, la plupart du temps, en groupes sociaux. Ces groupes sont parfois exotériques ou ésotériques selon qu'ils visent des intérêts des clans, des familles, de la communauté ou selon qu'ils participent de la gestion stratégique de la cité pour ainsi devenir ses bras séculiers.

Si la cogestion durable de la forêt classée de TTK peut être liée à l'efficacité de sa protection, les populations riveraines (composées en majorité du groupe socioculturel nagot) ont, tout comme n'importe quel peuple, leur propre éthos à ce sujet. D'ailleurs, « le phénomène organisationnel apparaît en dernière analyse comme un construit politique et culturel, comme l'instrument que les acteurs sociaux se sont forgé pour « régler » leurs interactions de façon à obtenir le maximum de coopération nécessaire à la poursuite des objectifs collectifs, tout en maintenant leur autonomie d'agents relativement libres. »⁶⁵ C'est bien là une

⁶⁵ Crozier (M.) & Friedberg (E.), op., cit., pp. 196-197

trame des déterminants socioculturels dans les dédales des organisations humaines.

Nous estimons qu'avec l'état actuel de dégradation de cette forêt classée, sa protection peut se résumer à deux axes principaux : information-sensibilisation et surveillance-répression.

Or, dans la gestion des sociétés traditionnelles nagot, ces deux axes semblent inextricablement liés. Les questions d'information-sensibilisation sont souvent dédiées aux danses folkloriques. Il s'agit plus particulièrement des danses masquées guêlêdê dans les sociétés nagot. Les danses masquées guêlêdê sont de véritables organes de presse d'information et de sensibilisation. Le guêlêdê est investi du pouvoir social pour chanter et dénoncer ou apprécier ce qu'un simple individu de la société peut penser tout bas. Il peut par exemple montrer l'importance de protéger les forêts, leur importance économique, dénoncer les agents forestiers qui baisent avec leur travail, l'Etat qui aurait maudit la forêt classée, les structures de cogestion qui font de l'opacité dans leur gestion et parfois en désigner nommément des personnes qui exagèrent et qui de ce fait sont perçues comme des déviantes. Mais il faut constater que dans les sociétés nagot autour du culte guêlêdê les femmes et les hommes négocient l'ordre social en célébrant la nyctosophie (ce qu'on appelle ordinairement la sorcellerie). Les informations recueillies à ce sujet confirment les constants de Assaba (1999) à l'endroit des sociétés yaruba. En effet, la nyctosophie est saisie comme *un pouvoir de contrôle du pouvoir* dans les sociétés nagot. Elle pose les *limites d'exercice du pouvoir*. Les nyctosophes *donnent au pouvoir les moyens de sa légitimité et veillent à l'application des règles et normes de la cité*. C'est là la place de la nyctosophie dans la gestion politique de la cité.

Dans l'ordre social nagot, les hommes apparaissent au-devant de la scène dans la société officielle. « Dans la société guêlêdê, ce sont les femmes qui tiennent les rênes du pouvoir (...) On chante, on danse laisse-t-on entendre, pour apaiser la colère des Iyami. Cette colère nous avise Pierre Verger (1991) peut être interprétée comme un facteur de modération, modération que nous pensons indispensable à l'ordre social »⁶⁶. La colère des Iyami est " une explication des maladies de la société et de ses remèdes". Modération dans les comportements sont des attitudes qui font de la nyctosophie " une science de la maîtrise sociale". Malgré les affres de la colonisation et du modernisme ambiant, la sorcellerie reste une réalité tangible dans les trames sociales des populations riveraines de la forêt classée de TTK.

Tandis que le culte guêlêdê est une instance d'information-sensibilisation et de négociation de l'ordre social, la nyctosophie est une force de régulation et de contrôle social. Il faut retenir que les chasseurs, réputés pour la sécurité dans la cité et une maîtrise sans pareille de la brousse et des forêts, tirent leur légitimité de la nyctosophie. Il est *indispensable d'invoquer les Iyami ocoro nga*⁶⁷ et les *esprits de forêts avant toute activité de la chasse*, dit-on. Ceci fait des chasseurs les alliés sûrs des nyctosopes. Tandis que les premiers appartiennent à la structure exotérique de la société officielle, les seconds appartiennent à la société ésotérique. Ainsi, la confrérie des chasseurs apparaît comme un pan du prolongement social de la société secrète des nyctosopes. C'est d'ailleurs ce qui fait leur réputation en matière d'incantations que Assaba (1999) appelle « la parole agissante ». C'est sans doute cet aspect social des chasseurs que le chef des chasseurs de Kokoro a voulu nous confier dans l'encadré N°7.

⁶⁶Assaba (C.), *Vivre et Savoir : un exemple de projet éducationnel en Afrique*, éd. de Grec, 1999, P.49

⁶⁷*Iyami ocoro n'ga* signifie en langue nagot "ma mère difficile à louer". Mais cette appellation désigne les nyctosopes pour dire qu'ils sont des entités difficiles à cerner.

Encadré N°7 : Perception de la surveillance et de la protection de la FC-TTK par le chef des chasseurs de Kokoro

Si on confiait la surveillance et la protection de la forêt classée aux chasseurs, je ne vois aucun individu capable d'aller commettre des forfaits à cet endroit-là. Même les individus les plus téméraires des villages environnants n'oseraient pas. Parce qu'ils savent que les chasseurs sont capables de les envouter. La force des chasseurs, c'est qu'ils sont constitués en confrérie. Les chasseurs des villages riverains de la forêt classée se connaissent et connaissent les limites de chaque village dans cette forêt. En cas d'alerte, on est capable de se passer des informations utiles entre chasseur en quelques minutes. Le chasseur est rigoureux, c'est pourquoi on dit qu'il est méchant.

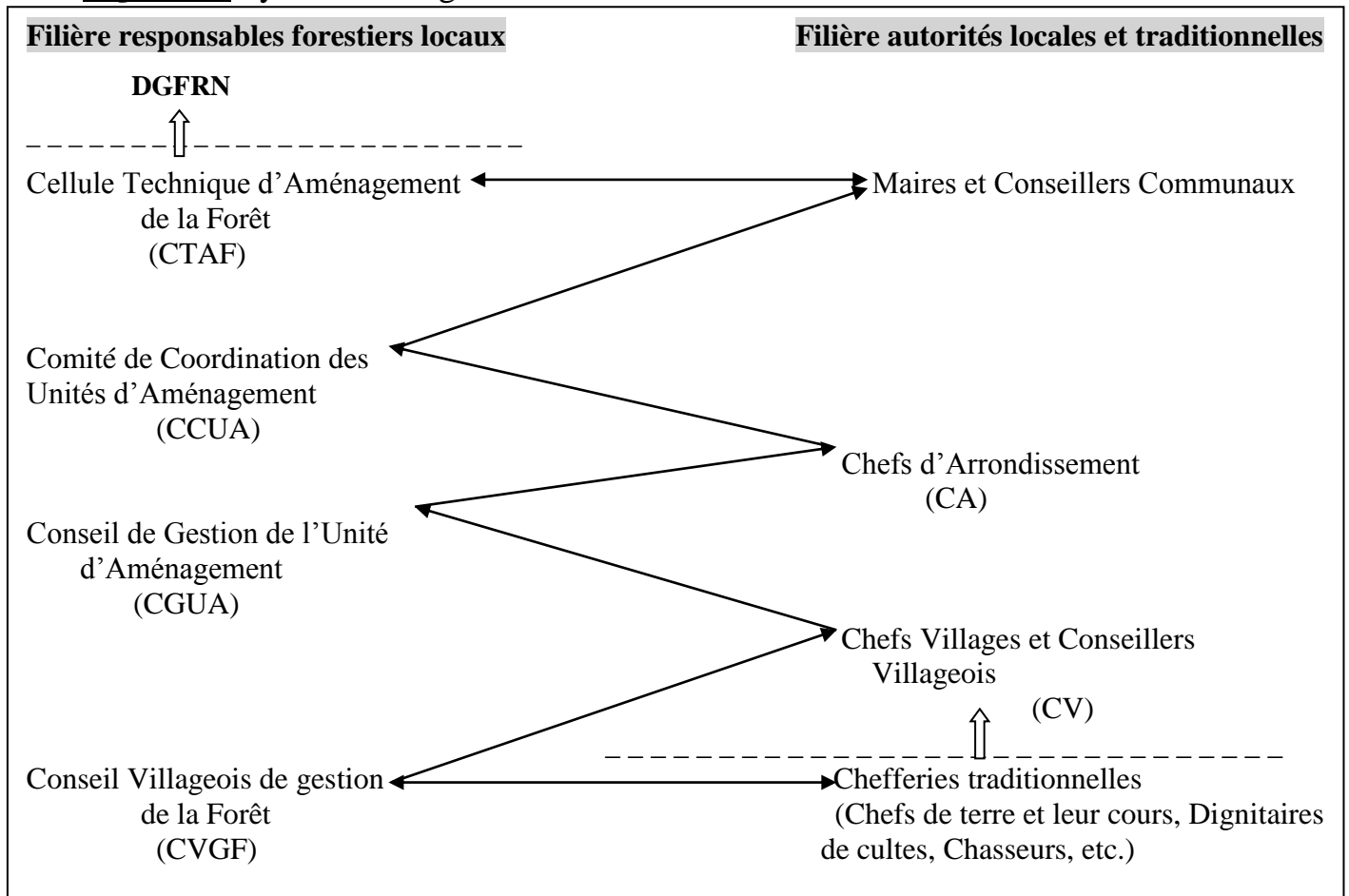
Source : Résultats d'enquête de terrain

Pourtant, la durabilité de cogestion de la forêt classée de TTK a besoin de cette rigueur aujourd'hui.

Chaque société, chaque communauté humaine possède ses propres mécanismes de survie et de défense contre tout ce qui peut paraître comme une déviance ou une agression contre ses valeurs fondamentales. Vouloir, à cet effet, de la cogestion sans prendre en compte ces réalités socioculturelles des acteurs riverains, c'est vouloir prendre des papillons avec un piège à ours. Dans les sociétés nagot, tous les cultes et autres forces sociales puisent leur essence dans la nyctosophie. Le culte oro réputé pour la surveillance et la répression n'échappe guère à cette règle.

C'est pourquoi, s'inspirant des écrits de Crozier et de Friedberg (1977)⁶⁸, il est proposé le principe de la régulation croisée ci-après :

Figure 5 : Système de régulation croisée



Source : Résultats d'enquête de terrain

Cette figure présente deux filières à savoir, la filière des responsables forestiers locaux et celle des autorités locales et traditionnelles. Sa particularité réside dans l'inclusion des chefferies traditionnelles dans la filière des autorités locales. Ce fait se justifie par l'importance de multiples rôles et non reconnus officiellement qu'elles jouent dans l'équilibre des forces sociales. Les chefferies traditionnelles

⁶⁸Crozier (M.) et de Friedberg (E.), po. cit ., p. 261

pourront ainsi prendre part directement aux prises de décisions et à la mise en œuvre des opérations de développement qui concernent leur terroir.

Un tel système de régulation croisée contribuera alors à améliorer le niveau de participation des riverains, de surveillance et de protection des écosystèmes de la forêt classée de TTK. Dans la mesure où, la cogestion, au lieu d'être un mécanisme d'exclusion, deviendra un système fédérateur et de mise en synergie des forces sociales et des catégories d'intérêts. Ce système de la régulation croisée brise la césure entre l'administration forestière qui décide et les riverains qui exécutent. L'artificialité et la marginalité qui ont souvent caractérisé la conception et la gestion des structures locales de cogestion laisseront place à une gestion inclusive de tous les acteurs. La cogestion apparaît ainsi comme un système d'action collective organisée qu'on peut analyser en termes de jeux d'acteurs, de système d'action concret, de zone d'incertitude où il est possible de dessiner en termes de pouvoir les jeux des différents acteurs et d'expliquer le contexte local des régulations de la mise en œuvre. C'est donc du local que vont éclore les différentes initiatives qui sollicitent l'appui de l'administration forestière pour une bonne cogestion de la forêt classée de TTK.

Dans cette figure d'un système fonctionnaliste, le cheminement du contrôle et d'informations est décrit à travers un système d'interaction entre les responsables forestiers locaux et les autorités locales. Ainsi, à travers ce cheminement subtil entre les deux filières, la cogestion de la forêt classée de TTK devient un modèle inclusif de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Si l'administration forestière tire son pouvoir de la légitimité que lui confère son statut d'expert certifié de l'Etat, les acteurs riverains tireront leur pouvoir de leur capacité à surveiller et à protéger avec efficacité la forêt classée de TTK contre toutes formes d'agressions anthropiques. Bien que les chefferies traditionnelles

ne soient pas officiellement reconnues comme un pan important de l'administration locale au Bénin, elles prennent une part importante et indéniable dans la gestion des forêts et le maintien de l'ordre social. Cet aspect est d'autant plus évident qu'on les désigne comme étant des « chefs de terre » donc de toutes les forêts situées sur leur terroir. Prenant en compte ce schéma de la régulation croisée qui implique fortement les chefferies traditionnelles à la cogestion, les problèmes relatifs aux violations récurrentes de l'espace de la forêt classée de TTK trouveraient de solutions appropriées grâce aux médiations entre acteurs stratégiques au niveau villageois.

2.4- Perspectives de thèse

Socio-anthropologie de la cogestion : un nouveau paradigme pour une gestion durable des forêts classées au Bénin

La cogestion semble aujourd'hui incontournable lorsque l'on aborde la question de la participation des populations riveraines à la gestion des forêts. Cette approche est importante en raison du fait que la gestion des forêts prend davantage en compte les valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales actuelles et futures. Ainsi, les processus et phénomènes socioculturels inextricables à la cogestion des forêts constituent un domaine de recherche pour la sociologie et l'anthropologie du développement.

Dans le contexte des sociétés traditionnelles africaines et en particulier béninoises qui résistent encore mais qui, progressivement, sont inéluctablement en train d'être pétries par le monde « moderne », il serait tendancieux de vouloir dissocier la sociologie de l'anthropologie.

Pour paraphraser Olivier de Sardan (1995), il ne peut y avoir de socio-anthropologie de la cogestion appliquée aux forêts sans socio-anthropologie

fondamentale. La socio-anthropologie de la cogestion doit être arrimée à la socio-anthropologie en général et doit y puiser ses concepts, ses problématiques et ses exigences méthodologiques.

La cogestion n'est qu'une des formes de la participation populaire et ne peut être saisie isolément. L'analyse des représentations, perceptions, logiques et stratégies des acteurs face aux organisations de la cogestion ne peut être séparée de l'étude des dynamiques sociales, des processus endogènes, ou des processus informels de gestion des forêts.

L'appréhension des faits de cogestion des forêts peut contribuer au renouvellement de la sociologie du développement. En tout état de cause, la socio-anthropologie de la cogestion ne peut exister comme discipline ou approche singulière coupée de la sociologie et de l'anthropologie en général.

Elle opère avec des problématiques situées au centre de ces disciplines, s'y nourrit en notions et concepts. Bref, elle y puise ses inspirations comparatives. La socio-anthropologie de la cogestion se fonde en particulier sur l'analyse des interactions entre acteurs sociaux relevant de cultures différentes. Elle procède à l'inventaire des contraintes respectives auxquelles les uns et les autres sont astreints et au décryptage des stratégies que les acteurs déploient à l'intérieur de leurs marges de manœuvre. Elle décrit également les représentations, perceptions, logiques et systèmes de valeurs mobilisés par les groupes en interaction et étudie les dynamiques de transformation de ces représentations et systèmes de valeurs.

Dans le cadre de cette étude, le modèle d'analyse retenu est l'analyse stratégique systémique appuyée du structuro-fonctionnalisme.

CONCLUSION

La cogestion est devenue aujourd'hui l'une des approches phares de la gestion des forêts. Elle est la référence maintenant convenue des discours officiels des institutions (ONG, UICN, Banque Mondiale, etc.) chargées de penser l'ordre social et le développement des peuples. Tous les projets et programmes de gestion des forêts s'en inspirent abondamment. Ainsi, en se référant à cette formule clef d'une gestion durable des ressources forestières, le PGFTR est intervenue dans la forêt classée de TTK. Le plan d'aménagement participatif adopté se fonde sur une logique de reboisement, de protection, d'exploitation forestière et de commercialisation des produits forestiers en vue de générer des revenus afin de réduire la pauvreté rurale.

En outre, si le PGFTR prétend concilier conservation, rentabilité économique de la forêt classée de TTK et satisfaction durable des besoins des populations riveraines, le remède de cogestion préconisé reste sujet à caution dans sa pratique.

Les structures de cogestion installées dans le cadre de la mise en œuvre du PAPP sont marginales et frustrantes en raison de leur caractère sectaire fondé sur des relations de proximité politique et familiale. Formées sur fond d'exclusion, ces structures locales évincent d'importants acteurs stratégiques de la cogestion de la forêt classée de TTK. Une telle situation fait que les populations riveraines ne se sentent pas concernées par la protection et la gestion durable de cette forêt classée. Les perceptions que les acteurs riverains ont du PGFTR et de ses activités ne sont pas en adéquation avec les objectifs d'une cogestion durable de la forêt classée de TTK. En effet, ils perçoivent la gestion de cette forêt sous un angle purement monétariste.

Quant aux facteurs techniques, économiques et sécuritaires qui expliquent l'état actuel de gestion de cette forêt-classée, plusieurs acteurs riverains reconnaissent l'état avancé de dégradation de la forêt classée de TTK avec la mise en œuvre du PAPF proposé par le PGFTR. Les raisons évoquées sont liées à une surexploitation de la forêt. Les activités économiques responsables de cette dégradation sont relatives à la production du charbon de bois et des bois d'œuvre, l'agriculture itinérante sur brûlis, le pâturage et la transhumance. Il s'ajoute à ces activités les feux de forêt et le retard dans les activités de reboisement. Face à ces actions anthropiques, la forêt classée de TTK a besoin d'être protégée.

Pourtant, la question de la protection de cette forêt classée de TTK, bien que cruciale, ne préoccupe guère ni les agents de l'administration forestière ni les populations riveraines. Les enjeux dans la cogestion de cette forêt classée sont fortement liés au contrôle des structures de cogestion et des revenus issus des Marchés Ruraux du Bois (MRD). Autour de ces enjeux se développent des jeux et stratégies multiples et multiformes plongeant ainsi l'opérationnalité des structures de cogestion dans un flou artistique. Chaque membre, chaque structure en association avec d'autres formelles ou informelles développent sa stratégie pour tirer le plus possible les avantages de la cogestion de cette forêt pour ses seuls intérêts économiques. En la matière, quatre niveaux de coopération et d'interdépendance stratégique entre acteurs ont été identifiés. Il s'agit : Chefs de terre et autres dignitaires-Agriculteurs (colons agricoles), Chasseurs-Scieurs, Forestiers-Exploitant forestiers (charbon de bois et madriers), Elus locaux-Membres des structures de cogestion.

Un diagnostic hâtif ne saurait être la garantie d'une cogestion efficace. Il est indispensable de descendre les « paliers en profondeur » afin d'appréhender les facteurs sociologiques susceptibles de rendre dynamique le processus de

cogestion. En effet, c'est dans les entrailles des villages riverains que se trouvent les clefs d'une cogestion authentique. C'est pourquoi la non prise en compte des savoirs et savoir-faire traditionnels des acteurs riverains constitue un des obstacles rédhibitoires à la cogestion de la forêt classée de TTK.

Certes, la vie communautaire est caractéristique du système social des villages riverains de la forêt classée de TTK. Mais cette vie communautaire est régie par des dispositifs normatifs qui imprègnent la trame sociale. Par exemple on a la danse masquée guêlêdê qui *est un véritable organe de presse et d'information* (information, sensibilisation éducation), la nyctosophie qui est une *force de contrôle social* et le culte oro qui est à la fois une *force de surveillance, de dissuasion et de répression*.

L'ensemble de toutes ces valeurs socioculturelles pourraient servir de forces de maintien d'ordre pour une cogestion efficace et durable de la forêt classée de TTK. Ceci en raison de leur niveau élevé d'acceptabilité par les acteurs concernés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- OUVRAGES GENERAUX ET SPECIFIQUES

- 1- Albert (I), *Des Femmes, une terre : Une nouvelle dynamique Sociale au Bénin*, Paris, 1993, 264p.
- 2- ASSABA (C.), *Vivre et Savoir : Un exemple de projet éducationnel en Afrique*, Ed. du GREC, 1999, 57 p.
- 3- BLUNDO (G.), *Le Conflit dans « l'Entente », Coopération et Compétition dans les Associations paysannes de KOUNGHEUL (SENEGAL)*. In : J-P. JACOB & PH Lavigne DELVILLE, (SOUS LA DIRECTION DE), *Les Associations Paysannes en Afrique : Organisations dynamiques*, Paris, KARTHALA, 1994, pp 99-120.
- 4- BELLONCLE (G.), *Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles*, Paris, Karthala, 1985, 340 p.
- 5- BIAOU (G.), *Dimensions Economique et Sociale du Développement Durable*, Abomey Calavi, CIRAED, CPU, 2005, 283 p.
- 6- BONNAL (J.), *Participation et risques d'exclusion : Réflexions à partir de quelques exemples sahéliens*, Rome, FAO, 1995, 86 p.
- 7- CICIBA, *Facteurs Culturels et projets de développement rural en Afrique Central*, l'Harmattan, 1989, 187 p.
- 8- CHAUVEAU (J-P), *Participation Paysanne et populisme Bureaucratique : Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement*. In : J-P. Jacob et Ph. Lavigne Delville, (Sous la direction de), *Les Associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, pp 25-60.

- 9- CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Éd du Seuil, coll. Points Essais, Paris, [(1977) 2014], 505 p.
- 10- DJOGBENOU (P.C.), *Analyse multicritère des plans d'Aménagement Participatif et de Gestion des forêts classées au Bénin : Développement d'un modèle durable*, Thèse de doctorat, FSA, UAC, Abomey-Calavi, 2010, 315 p.
- 11- DOVONOU-VINAGBE (P.) et CHOUNARD (O.), « *Gestion communautaire des ressources naturelles au Bénin (Afrique de l'Ouest) : le cas de la vallée du Sitatunga* », Études caribéennes [En ligne], 12 | Avril 2009, mis en ligne le 19 juillet 2009, consulté le 16 octobre 2014. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org>
- 12- DUMONT (R.) et PAQUET (C.), *Démocratie pour l'Afrique*, Edit. , Seuil 4, Paris, 1991.
- 13- DUPREZ (G.), *Savoirs paysans et développement*, Paris, Karthala, 1991, 524 p.
- 14- GBOSSOU (C.), *Mise en place d'un pôle intégré d'excellence pour les énergies renouvelables. Cas de l'énergie solaire en Afrique de l'Ouest*, thèse de doctorat, l'Ecole Nationale Supérieure des Mines, saint Etienne, 2013.
- 15- GODET (M.) & DURACE (Ph.), *La prospective Stratégique*, Dunod, Paris, 2011, 173 p.
- 16- JONCKERS (D.), *Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-Sud*. In : J-P. Jacob et Ph. Lavigne Delville, (Sous la direction de), *Les Associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, pp 121-134.
- 17- MERCIER (J-R), *La Déforestation en Afrique*, Sud Aix Provence, 1991, 175 p.

- 18- MONGBO (R.), *La dynamique des organisations paysannes et la négociation quotidienne du « développement rural » à la base : Une étude de cas au Bénin*. In : J-P. Jacob et Ph. Lavigne Delville, (Sous la direction de), *Les Associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, Paris, Karthala, 1994, pp 135-154.
- 19- MONDJANAGNI (A.), *Structures sociales et développement rural participatif en Afrique*. In : A-C. Mondjanagni, *La Participation Populaire au Développement en Afrique Noire*, (Etudes réunies), Paris, Karthala, 1984, pp 23-56.
- 20- MOUTOU (A.), *La Concertation populaire, moyen de réalisation d'un plan de développement : Le cas du Congo*. In : A-C. Mondjanagni, *La Participation Populaire au Développement en Afrique Noire*, (Etudes réunies), Paris, Karthala, 1984, pp 115-139.
- 21- OLIVIER de SARDAN (J-P.) *Anthropologie et Développement : Essai de Socio-Anthropologie de Changement*, Paris, Karthala, 1995, 221 p.
- 22- Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de Tchaourou et de Toui-Kilibo 2010 – 2019.
- 23- TOSSOU (C.R.), « *Le Groupement Villageois : un cadre de participation communautaire au développement ou un instrument de réalisation d'intérêts individuels et conflictuels* », Bulletin de l'APAD [En ligne], 5 | 1993, mis en ligne le 02 avril 2008, Consulté le 15 octobre 2014.
URL : <http://apad.revues.org>
- 24- SMOUTS (M.C), *Forêts tropicales, jungle internationale: les revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Science Po, 2001, 349 p.

25- WEBERT (J.), *Pour une gestion sociale des ressources naturelles*. In : D. Compagnon, F. Constantin, *Administrer l'environnement en Afrique*, Paris/Nairobi, Karthala, 2000, pp 79-105.

II- OUVRAGES METHODOLOGIQUES

1- BLANCHET (A.) & GOTTMAN (A), *L'enquête et ses Méthodes : l'Entretien*, Paris, Nathan, 1992, 125 p.

2- DUBOIS (M.), « *L'action scientifique : modèles interprétatifs et explicatifs en sociologie des sciences* », *L'année sociologique*, Vol. 55, 2005, pp. 103-125.

3- FERREOL (G.), & DEUBEL (P.), *Méthodologie des Sciences Sociales*, Paris, Armand Colin, 1993, 190 p.

4- GRAWITZ (M.), *Méthodes des Sciences Sociales*, Paris, Dalloz (10^e Ed.), 1993, 870 p.

5- QUIVY (R.) & CAMPENHOUDT (T.V), *Manuel de Recherche en Sciences Sociales*, Paris, Bordas, 1988, 271 p.

III- PERIODIQUES ET RAPPORTS

1- Alternatives Sud, *Déforestation, causes, acteurs et enjeux*, Vol.15, 2008.

2- AMANI YAO (C.), *Logiques des Infiltrations Paysannes dans les Forêts Classées en Côte d'Ivoire*, Institut des Sciences Anthropologiques de développement, Université de Cocody, *European Journal of Scientific Research*, Vol. 66 N°1, 2011, pp 143-152.

3- AMELOT (X.), ANDRE (V.) & MELLAC (M.), *Jeux d'échelles, jeux d'acteurs, jeux de mots : Approche comparée des politiques forestières en guinée, à Madagascar et au Viêt Nam : de la colonisation à la globalisation*, CNRS, Université de Bordeaux 2 et 3, Version 1, mars 2009.

- 4- BOUJU (J.) *La culture du développement et la dépolitisation de l'anthropologie*, Bulletin de l'APAD [En ligne], 34-36 | 2012, mis en ligne le 19 juillet 2013, Consulté le 27 mai 2014. URL : <http://apad.revues.org/4114>
- 5- CERTU, *L'analyse des systèmes d'acteurs : Diagnostic de territoires*, <http://www.certu.fr>, consulté en ligne le 14 octobre 2014.
- 6- CROZIER (M.), *L'analyse stratégique en milieu hospitalier : pertinence et méthodologie*, *Gestions hospitalières*, n° 261, décembre 86/janvier 87, 1987, 789 P.
- 7- DAGENAIS (B.), *Edgar Morin et la pensée complexe*, Hermès 48, Université Laval, Québec, 2007, pp. 179-184.
- 8- Deutsche Gesellschaft Fur Technische Zusammenarbeit (GTZ), *Gestion du cycle de projet et Planification des projets par objectifs (PPO/ZOPP)*, Bureau 04, 1996.
- 9- DION (S.), *Erhard Friedberg et l'analyse stratégique*, In: Revue française de science politique, 43e année, n°6, 1993, pp. 994-1008.
- 10- DJOGBENOU (C.P.), GLELE KAKAÏ (R.), AROUNA (O.) et SINSIN (B.), « *Analyse des perceptions locales des aménagements forestiers participatifs au Bénin* », *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 11 Numéro 1 | mai 2011, mis en ligne le 09 mai 2011, consulté le 12 novembre 2014.
- 11- DONNALDIEU (G.), DURANT (D.), NEEL (D.), NUNEZ (E.) et SANT-PAUL (L.), *L'approche systémique : de quoi s'agit-il ?*, AFSCET, septembre, 2003.
- 12- ESOH ELAME (J.), *Plaider pour une conceptualisation du développement durable qui s'enracine dans l'interculturalité*, colloque Grecos, université de Perpignan, 2003.
- 13- FAO, Département des forêts, *Evaluation des Ressources Forestières Mondiales 2010, Rapport National Bénin*, Rome, 2010, 54 p.

- 14- FAO, Département des forêts, *Plan Stratégique de Recherche sur les Forêts Méditerranéennes 2010-2020*, Rome, 2009, 32 p.
- 15- FRANCOIS (J.), *Avantages et Inconvénients des parties prenantes pour la mise en place de la cogestion des aires protégées : Le cas du Parc National Tsimanampesotse (PNTSP), Madagascar*, 2006.
- 16- GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY, *Définition de la gestion durable des forêts*, <http://www.thegef.org/gef/node/2510>.
- 17- HILHORST (T.) et COULIBALY (A.), *La mise en place de la décentralisation au Mali: cas de deux communes rurales*, 2004.
- 18- KARSENTY (A.), *Des « communautés locales » problématique*, In : Méral (Ph.), Castellanet (Ch.) et Lapeyre (R.), *La gestion concertée des ressources naturelles. L'épreuve du temps*, Gret-Karthala, 2008, pp 277-288
- 19- *Loi 93-009 du 2juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin*, Cotonou, 1993.
- 20- *Loi N° 2013-05 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin*, Cotonou, 2013.
- 21- MALDAGUE (M.), *Traité de Gestion de l'Environnement Tropical : Analyse systémique*, Tome I, Fascicule I-12, ERAIFT, Université de Kinshassa, 2004.
- 22- MALDAGUE (M.), *“Science du Développement et analyse systémique”*, Bulletin de l'ANSD, Vol. 5, Kinshasa, décembre 2004, pp. 19-40.
- 23- MALDAGUE (M.), *“ Sciences du développement et analyse systémique”*, Bulletin de l'Académie Nationale des Sciences du Développement, Vol. 5, Kinshasa, décembre 2005.
- 24- MEHU, *Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées Tchaourou et de Toui-Kilibo 2010 – 2019*, Cotonou, Août 2010.
- 25- MEHU, DGFRN, *Politique Forestière Nationale*, Cotonou, 2012.

- 26- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts (Guinée), *Document de Stratégie de Gestion Participative des Forêts (DSGPF)*, Service Forestier des Etats-Unis et l'USAID, Konacry, Novembre 2006.
- 27- Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, *Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique*, PNUD, Cotonou, mars 2002.
- 28- NGUINGUIRI (J-C), *les approches participatives dans la Gestion des Ecosystèmes Forestiers de l'Afrique Centrale*, CIFOR, 2001.
- 29- NLTPS-Bénin2025, *Problématique du développement au Bénin*, Rapport 4, Cotonou, 2000.
- 30- OAB-OIBT, *Principes, Critères et Indicateurs de la Gestion Durable de Forêts Tropicales Naturelles d'Afrique*, Yokohama, Japon, 2003.
- 31- PGFTR, *Aide-mémoire, Mission d'appui à la mise en œuvre*, Cotonou, Octobre 2011.
- 32- PGRN, Rapport annuel 1994, Coordonné par VIGNON(S.), Avril 1995.
- 33- PGTRN, Rapport d'Achèvement sur PGTRN-Ouèssè, MGE Conseils, Octobre 2003.
- 34- SECRETARIAT DE LA CDB, *Gestion durable des forêts, diversité biologique et moyens d'existence : un guide des bonnes pratiques*, Montréal, 2010.
- 35- TAKOUKAM (P.T.) et GNAHOUA (D.), *LES OUTILS POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS : Evolution des cadres législatifs depuis 1992*, FAO, Rome, 2013.
- 36- TILMAN (F.), *Pluralité des formes de la « participation » : Une définition par comparaison*, 2007.

- 37- TYLOR (E.B), *Primitive culture: Researches into the development of mythology, philosophy, religion, art and custom* (2 vols.). Londres : Murray, 1871, trad. fr. *La civilisation primitive*, 2 vols. Paris, Reinwald, 1876-1878.
- 38- UNESCO & PNUE, *Diversité Culturelle et Biodiversité pour un Développement Durable*, UNESCO, Paris, 2003.
- 39- VALLEJO-GOMEZ (N.), *La pensée complexe : Antidote pour les pensées uniques*, Synergies Monde n°4, 2008, pp. 249-262.
- 40- VAN DER VEEN (L. J.) & BODINGA-BWA-BODINGA (S.), *Une Société Traditionnelle Noire Africaine et ses Plantes Utiles : Les Eviya du Gabon, Dénomination, catégorisation et utilisation des plantes*, 2009.

IV- WEBOGRAPHIE

- 1- <http://www.forestplatform.org>
- 2- <http://www.fao.org/forestry/fosa>
- 3- <http://www.gouv.bj>
- 4- <http://www.certu.fr>
- 5- <http://www.vertigo.revues.org>
- 6- <http://www.cairn.revues.org>
- 7- <http://apad.revues.org>
- 8- <http://www.toupie.org/Dictionnaire>.

ANNEXES

Outils de collecte de données

➤ **Guide d'entretien adressé aux acteurs riverains :**

- **Membres d'une structure de gestion de la forêt de TTK**

- Conditions de naissance et d'évolution de votre groupement
- Organisation des activités au sein du groupement et marge d'autonomie.
- Conditions de création des biens au sein du groupement.
- Gestion des biens et services depuis le démarrage des activités du programme (Responsables du groupe).
- Mesures de contrôle mise en place pour une gestion transparente.
- Réactions des acteurs non -membres d'aucun groupe vis-à-vis de vos activités ;
- Poursuite par la communauté villageoise des actions du programme après sa durée officielle de vie.
- Facteurs limitant le succès du PGFTR dans votre village.
- Souhaits pour une plus grande participation des populations à la cogestion durable de la forêt classée TTK.

- **Non membres d'aucune structure de gestion de la forêt de TTK**

- Raisons de la non-appartenance à l'un des groupes d'activité.
- Perceptions faites des membres du groupement d'activités du PGFTR.
- Perspectives pour une meilleure gestion de la forêt TTK.

➤ **Guide d'entretien adressé aux sages et notables du village**

- Perceptions faites de la cogestion de la forêt classée TTK.
- Moyens ou techniques de gestion des forêts dans les sociétés traditionnelles.
- La communauté des chasseurs comme stratège de gestion des forêts.
- La palabre africaine et la participation des populations aux projets de développement.
- Autres mécanismes favorables à l'implication des populations dans la gestion des forêts.

➤ **Guide d'entretien adressé aux responsables du PGFTR**

- Objectifs de l'organisme.
- Domaines d'intervention.
- Stratégies d'actions sur le terrain.
- Types d'appui apportés aux populations (technique, financier, institutionnel, etc.)
- Dispositifs de suivi et d'évaluation.
- Niveaux de contributions des populations à la planification, la mise en œuvre et la gestion du programme.
- Appréciations sur les réactions des acteurs riverains face aux activités du PGFTR sur le terrain.
- Perceptions faites de la capacité de la Direction des eaux et forêt et de ces acteurs à poursuivre les actions de cogestion au terme du cycle officiel de vie du programme.
- Contraintes limitant le succès des actions menées dans le cadre de la cogestion de la forêt classée TTK.
- Perspectives pour une meilleure participation des populations à la gestion durable des forêts.

➤ **Grille d'observation**

- Principales activités menées par les populations riveraines
 - Au niveau des villages riverains observés
 - Au cœur de la forêt classée de TTK
- L'état actuel de la forêt classée de TTK

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	1
Dédicace.....	2
Remerciement.....	3
Sigles et acronymes.....	5
Liste des tableaux.....	7
Liste des encadrés.....	7
Liste des figures.....	8
Liste des photos.....	8
Liste des graphiques.....	9
Résumé.....	10
Introduction.....	11
Chapitre I : Cadre théorique et conceptuel de l'étude.....	15
1-Problématique.....	15
1.1-Problème.....	15
1.2-Les objectifs.....	20
1.2.1-Objectif global.....	20
1.2.2- Objectifs spécifiques.....	20
1.3-Hypothèses.....	21
2-Clarification conceptuelle et cadre d'analyse de l'étude.....	21
2.1-Clarification conceptuelle.....	21
2.1.1- Concept de gestion durable des forêts.....	21
2.1.2- Concept de participation.....	24
2.1.3-Concept de cogestion.....	28
2.1.4-Concept de déterminant socioculturel.....	30
2.2-Cadre d'analyse de l'étude.....	32
2.2.1-Approche systémique : essai de définition.....	32

2.2.2-Concept d'organisation dans l'approche systémique.....	34
2.2.3-Qu'est-ce que l'analyse stratégique.....	36
Chapitre II : Cadre de l'étude et approche méthodologique.....	39
1-Cadre de l'étude.....	39
1.1-Présentation de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo (TTK).....	39
1.1.1-Situation géographique.....	39
1.1.2-Climat et végétation.....	41
1.1.3-Organisations socioculturelles autour de la forêt classée de TTK.....	43
1.1.4-Organisation économique autour de la forêt classée de TTK.....	44
1.1.4.1-Production agricole.....	45
1.1.4.2-Production animale.....	46
1.1.4.3-La chasse.....	48
1.1.4.4-Les activités de transformation.....	49
1.1.4.5- Effets pervers des activités socioéconomiques sur la forêt classée de TTK.....	50
2-Approche méthodologique.....	51
2.1-La recherche documentaire.....	51
2.2-Enquête de terrain.....	53
Chapitre III : Présentation du PGFTR dans la stratégie de cogestion de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo(TTK).....	62
1-Présentation du PGFTR dans la forêt classée de TTK.....	62
1.1-Contexte et objectifs du PGFTR dans la forêt classée de TTK.....	62
1.2-Stratégie et dispositifs de cogestion du PGFTR dans la forêt classée de TTK.....	64
2-Etat actuel et principales activités économiques exercées au cœur de la forêt classée de TTK.....	65
2.1-Etat actuel de la forêt classée de TTK.....	65
2.2-Les principales activités économiques occasionnant un tel état de	

délabrement.....	68
2.2.1-La production du bois d'œuvre.....	68
2.2.1-La production du charbon de bois.....	70
2.2.3-Les activités agricoles et la transhumance dans la forêt classée de TTK.....	74
2.3-Autres facteurs destructeurs de la forêt classée de TTK.....	76
2.3.1-Les feux de végétation.....	76
2.3.2-Les implantations humaines au cœur de la forêt classée de TTK.....	77
Chapitre IV : Problématique de cogestion de la forêt classée de Tchaourou-Toui-Kilibo.....	80
1-Emergence des structures villageoises de cogestion : Conditions, représentations faites des activités et protection de la forêt classée de TTK....	80
1.1-Conditions d'émergence des structures de cogestion de la forêt classée de TTK.....	80
1.2-Enjeux pécuniaires et perceptions du PGFTR par les acteurs riverains...	83
1.3-La question de la protection de la forêt classée de TTK.....	90
2-Vers une nouvelle dynamique de cogestion de la forêt classée de TTK.....	92
2.1-Cogestion comme une participation active des acteurs riverains.....	92
2.2-La protection de la forêt classée de TTK vue sous l'angle des acteurs riverains.....	95
Conclusion.....	101
Références bibliographiques.....	106
Annexe.....	114